

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUILLET. 1788.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis leſtoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

ANNALS OF

THE

ROYAL SOCIETY OF LONDON

1880

1880

1880

1880

1880

1880



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

1. Juillet 1788.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*La vie de Frédéric, baron de Trenck écrite par lui-même, & traduite de l'Allemand en François, par M. le baron de B***. A Paris, chez Bélin, 1788, 2 vol. in-12. prix 3 l. 12 s. br.*

LE public a beaucoup plaint le baron de Trenck, il s'est récrié contre sa longue & dure captivité, il a pris contre le monarque qui ordonna cette punition, des impressions extrêmement défavantageuses. Il parolt cependant que ce prince montra longtems beaucoup d'indulgence pour les fautes du jeune baron ; qu'ensuite il crut devoir lui infliger une correction militaire, par un emprisonnement d'une année ; que le baron irrita son juge par son évafion ; que ses ennemis profiterent de sa fuite en Autriche ;

pour lui supposer des projets de vengeance, & pour le représenter au roi, comme un ennemi violent & implacable. L'abrégé rapide que nous allons faire de sa vie, suffira peut-être pour prouver que les infortunes du baron de Trenck ne doivent pas être entièrement imputées au roi de Prusse.

Frédéric Trenck, né le 16 Février 1726, à Kœnigsberg en Prusse, d'une ancienne maison du pays, montra de si bonne heure le caractère fougueux & indisciplinable qui le conduisit de malheurs en malheurs, qu'à l'âge de seize ans, il s'étoit déjà battu trois fois en duel. Cela n'empêcha point qu'il ne fût présenté au roi, qui lui fit un accueil très-gracieux, & le fit entrer dans ses gardes-du-corps, en qualité de cadet, avec la promesse d'un prompt avancement. Il faut savoir que la discipline de cette compagnie étoit très-sévère sous Frédéric II : si les gardes-du-corps se comportoient bien, ils faisoient un chemin très-rapide ; sans quoi, ils étoient cassés pour la moindre faute, ou relégués dans les régimens de garnison. Le roi ayant examiné les talens & les dispositions de Trenck, le nomma cornette des gardes-du-corps, lui donna des marques continues de bonté, lui parla comme un père, devint *son instituteur & son ami* (ce sont les propres paroles de Trenck). Le jeune homme étoit distingué à la cour & admis parmi les savans & les gens de lettres, que le roi y avoit appelés. Trenck fut aussi distingué par une *très-grande dame*, qui le rendit en peu de jours *le plus heureux mortel de Berlin*. Quelque mystère qu'il affecte de répandre sur sa bonne fortune, il n'en

dit que trop pour faire soupçonner que cette très-grande dame étoit une princesse. Quoi qu'il en soit, son amante lui fournissoit plus d'argent qu'il n'en pouvoit dépenser, & bientôt son équipage fut le plus brillant de tous ceux des officiers de son corps. La dépense qu'il faisoit, fut remarquée. On commença à faire des conjectures. Toutefois, dit-il, on ne découvrit rien, à l'exception du roi qui le faisoit observer dans ses fréquentes échappées. Deux fois il fut mis aux arrêts, mais le roi se contenta de ses excuses & fourit en lui accordant son pardon.

En 1744, la guerre se déclara entre la maison d'Autriche & la Prusse. Nous n'entrerons point dans le détail des faits militaires du baron; il s'y distingua, & obtint l'ordre du mérite. De retour à Berlin, il mit moins de prudence dans son intrigue amoureuse; & un lieutenant lui ayant fait des plaisanteries sur le secret de ses amours, Trenck lui fit mettre l'épée à la main, & lui porta un coup dans le visage. Le dimanche suivant, lorsqu'après la parade, il se présenta pour faire sa cour, le roi lui dit : *Monsieur, le tonnerre gronde & pourroit vous écraser, prenez-y garde.* La chose en resta là. Quelques jours après, étant arrivé trop tard à la parade, le roi l'envoya aux arrêts à Potzdam, où il resta plus long-tems que de coutume. Au lieu de demander grace, il se plaignit, & il continua d'y rester. Il ne recouvra sa liberté, que trois jours avant la campagne de Silésie. Le baron aimoit beaucoup la chasse, & quoiqu'elle fût sévèrement défendue, il ne laissoit pas d'y aller. Un jour il en revint que l'armée avoit

décampé, à peine il put atteindre l'arrière-garde. Le roi avoit remarqué son absence; mais il lui pardonna en lui disant : *prenez-garde à vous, & songez à mieux remplir vos devoirs.* » Ainsi finit cette affaire, ajoute
 » l'auteur, pour laquelle j'aurois mérité d'être
 » cassé. Je ne remarquai pas au reste que
 » le roi m'en fit plus mauvaise mine; seulement, quand j'avois l'honneur de manger à sa table, il faisoit quelquefois des
 » plaisanteries sur les personnes qui aimoient
 » par trop la chasse, ou qui ayant la tête
 » trop chaude, cherchoient querelle aux
 » autres pour la moindre bagatelle ».

C'est à-peu-près à cette époque que commence la première détention du baron de Trenck, dans la citadelle de Glatz. Il faut savoir ce qui l'occasionna. Il avoit un cousin germain du même nom, qui commandoit les Pandoures au service d'Autriche; il eut l'imprudence d'entrer en correspondance pendant la guerre, avec ce cousin, pour lui demander des chevaux; il en reçut cette réponse : « Le Trenck Autrichien n'est point
 » en guerre avec le Trenck Prussien, son
 » cousin. Il est au contraire très-aise d'a-
 » voir pu retirer des mains de ses hussards,
 » les chevaux qui appartenoient à celui-ci,
 » & il les renvoie ». Ce jour-là même il se présenta devant le roi, qui le reçut froidement & qui lui dit : *puisque votre cousin vous a renvoyé vos chevaux, vous n'avez plus besoin du mien.* Peu de jours après la bataille de Sorau, le baron reçut une autre lettre de son cousin, conçue en ces termes :
 » Je vois par votre lettre de Berlin, que
 » vous desireriez obtenir de moi des che-

„ vaux hongrois , afin de vous en servir
„ contre mes huffards & mes Pandoures. Je
„ me suis apperçu avec plaisir dans la der-
„ niere campagne , que le Trenck Prussien
„ étoit aussi un bon soldat. Pour vous don-
„ ner des preuves de mon attachement , je
„ vous ai en conséquence renvoyé vos che-
„ vaux , que mes gens avoient pris : mais
„ si vous en voulez avoir de hongrois ,
„ tâchez d'enlever les miens de vive force
„ à la campagne prochaine , ou bien venez
„ joindre votre cousin , qui vous recevra
„ à bras ouverts , vous traitera comme son
„ fils & son ami , & vous procurera tous les
„ avantages que vous pouvez souhaiter. ”

Une correspondance de cette nature , en tems de guerre , & sur-tout sous un gouvernement aussi militaire que celui du roi de Prusse , étoit une faute très-grave. Le baron auroit dû porter cette lettre au roi , & s'expliquer sur ce qu'elle contenoit ; il ne fit autre chose qu'en rire avec ses amis : mais le commandant du corps avec qui il avoit eu une affaire , ayant été sur le point de se battre ensemble au pistolet , evenima le rapport qu'il fit au roi de cette correspondance , & le baron de Trenck fut enfermé comme criminel , dans la citadelle de Glatz ; il n'étoit cependant pas dans un cachot , mais dans la chambre de l'officier de garde ; il pouvoit se promener sur les remparts , & on lui avoit laissé ses gens pour le servir. L'argent ne lui manquoit pas ; la bonne amie de Berlin envoyoit les ducats par milliers , & il tenoit table ouverte. Il écrivit au roi , & demanda à être jugé par un conseil de guerre , se soumettant d'avancé

à toutes les punitions qu'on voudroit lui infliger, s'il étoit trouvé coupable. Un ton aussi décide de la part d'un jeune homme à qui le roi croyoit faire grace, ne lui plut pas. Le baron n'obtint point de réponse ; ce qui le mit au désespoir, & l'engagea à user de tous les moyens possibles, pour se procurer sa délivrance.

Il est inconcevable que le baron de Trenck, recevant pendant sa captivité, & des lettres & de l'argent de Berlin, n'eût pas appris que le roi ne l'avoit condamné qu'à un an de prison, puisque le roi s'en étoit expliqué hautement à la mere même du baron. Il est presque impossible qu'il n'en ait pas été instruit par sa mere & son illustre amie : mais la fougue de son caractère le porta à tous les excès, pour se mettre en liberté, & ces excès ne servirent qu'à aigrir de plus en plus Frédéric II.

Après avoir rapporté le premier moyen qu'il mit en usage pour s'évader, & qui ne lui réussit point, voici ce qu'il ajoute : » Huit
 » jours étoient à peine écoulés depuis cette
 » fâcheuse tentative, que le major Doo vint
 » me voir, accompagné d'un adjudant & de
 » l'officier de garde. Après avoir visité tous
 » les coins & recoins de ma chambre, il
 » m'adressa enfin la parole, & taxa de se-
 » conde trahison, les efforts que j'avois faits
 » pour obtenir ma liberté. Je l'interrompis
 » alors pour lui demander combien de tems
 » je devois rester en prison. Il me répon-
 » dit que la détention d'un traître, qui avoit
 » eu des correspondances avec l'ennemi,
 » n'avoit d'autre terme limité que la vo-
 » lonté du roi. Dans l'instant même, je lui

« arrachai son épée sur laquelle j'avois de-
« puis long-tems les yeux fixés ; je m'élançai
« hors de la porte , & renverfai la sentinelle
« du haut en bas des escaliers , je passai en-
« suite devant le corps-de-garde , où les
« soldats étoient sous les armes pour m'ar-
« rêter , je courus à eux l'épée à la main ;
« je frappai de côté & d'autre pour m'ou-
« vrir un chemin ; je blessai quatre hom-
« mes , les autres eurent peur & se rompi-
« rent ; je montai enfin sur le rempart , &
« me précipitai sans hésiter , dans le fossé ,
« où je tombai sans me faire le moindre
« mal , tenant encore l'épée au poing. Per-
« sonne n'avoit d'armes chargées ; personne
« ne vouloit risquer de faire la même cul-
« bute , afin de me poursuivre ; il falloit
« donc prendre un détour en passant par
« la ville ; or , avant qu'on pût être arrivé
« à la porte , j'avois déjà une demi-heure
« d'avance. Cependant dans un passage étroit ,
« une sentinelle vint pour s'opposer à ma
« fuite ; quoiqu'elle eût la baïonnette au
« bout du fusil , je l'eus bientôt désarmée
« & la blessai au visage. Durant cette ac-
« tion , une seconde sentinelle voulut me
« prendre par derrière , je m'en aperçus
« & me jettai avec précipitation par-dessus
« les pallissades auxquelles malheureusement
« je restai accroché par un pied. Je reçus
« alors un coup de baïonnette à la levre
« supérieure , & la sentinelle me retint par
« les pieds , jusqu'à ce que d'autres soldats
« fussent arrivés à son secours. Comme je
« me défendois en désespéré , j'en fus ex-
« trêmement maltraité , & l'on me rapporta
« dans ma prison à demi-mort »

Lorsque le baron de Trenck entreprit ce coup désespéré, il n'avoit plus que trois semaines à attendre, pour obtenir avec honneur sa liberté. Que pouvoit penser le roi de sa conduite? N'étoit-il pas forcé de redoubler de rigueur, & de soupçonner de plus en plus la fidélité du baron, sur-tout quand celui-ci en vint au point de corrompre à force d'argent, la plupart des officiers de la garnison, à la tête desquels il avoit formé le projet de s'enfuir, tambour battant, en Bohême? Mais ce projet échoua. Nouvelle tentative qui fut plus heureuse. Nous passons les détails qui sont infinis; mais enfin il gagne un lieutenant, nommé Schell, qui favorise son évasion & s'enfuit avec lui. » A peine, dit-il, avions-nous fait cent pas, que nous rencontrons le major avec l'adjudant. Schell recule, monte sur le rempart qui n'étoit pas fort escarpé en cet endroit, & se précipite en bas. Je le suis, & tombe heureusement, à quelques meurtrissures près : mais mon pauvre ami n'avoit pas eu le même bonheur, il s'étoit démis le pied; aussi-tôt il tire son épée, me la présente & me prie de le tuer, puis de me sauver : c'étoit un petit homme très-délicat. Loin de me prêter à sa demande, je le prends à bras-cors, le jette de l'autre côté des palissades; ensuite le chargeant sur mon épaule, je me mets à courir, sans trop savoir où j'allois. »

Nos fugitifs passent une rivière à la nage, gagnent les montagnes & arrivent enfin, non sans beaucoup de peine, sur les frontières de la Bohême. Dès ce moment tous les biens

du baron furent confisqués. Il écrivit au roi pour lui rendre compte de sa conduite. On peut bien penser qu'il n'en eut pas de réponse. On jugera de son caractère, d'après ce qu'il ajoute : „ Je ne voulois point de-
 „ mander grace , & le roi ne pouvoit , ni
 „ ne vouloit , dans une affaire de cette na-
 „ ture , avouer publiquement qu'il s'étoit
 „ laissé tromper. *Mon entêtement , en un*
 „ *mot , refusoit de céder au sien ; & il m'au-*
 „ *roit fallu une armée pour gagner mon pro-*
 „ *cès* „. Je ne fais dans quel gouvernement il est permis à un sujet de traiter ainsi d'égal à égal , avec son souverain. C'est donc à dire que , si le baron de Trenck avoit eu une armée , il auroit demandé justice à son roi , en bataille rangée.

Le voilà donc étranger en Bohême , sans argent , sans protecteur , âgé seulement de vingt ans ; ce qui excuse un peu tous ses écarts. Il résolut d'aller à pied trouver sa mere à Elbing en Prusse , afin d'obtenir d'elle quelques secours , & de pouvoir entrer au service de Russie. Schell ne voulut point l'abandonner. Après une marche de plus de trois cents lieues , après avoir essuyé toute sorte de dangers & d'avanies , après une foule d'aventures désagréables & tristes , qu'il faut lire dans le journal de leur voyage , Trenck laisse en chemin son ami malade , & arrive enfin chez sa mere , qui remonte son équipage , & le détermine malheureusement à se rendre à Vienne , auprès de son cousin , pour obtenir du service. Il quitte donc la Prusse , il reprend Schell où il l'avoit laissé , & ils arrivent à Vienne , au mois d'Avril 1747. Là nos deux fugitifs se séparent ;

Schell part pour l'Italie ; le baron partage avec son ami , l'argent qui lui restoit.

Arrivé à Vienne Trenck trouve son cousin prisonnier à l'Arsehal. Il ne dit point de quoi on l'accusoit ; on vouloit , dit-il , s'emparer de ses richesses qui étoient considérables (a) ; mais il y a lieu de croire , d'après le caractère qu'il en trace lui-même , & d'après les faits atroces qu'il en rapporte , qu'il étoit détenu pour de justes raisons. Le Trenck Autrichien , au rapport même du Trenck Prussien , étoit un méchant homme , qui avoit exercé dans son métier de Pandoure toute sorte de perfidies & de cruautés , qui voulut même faire assassiner son cousin à Vienne , qui ne lui laissa ensuite ses biens que comme une source de malheurs qu'il avoit bien prévus ; qui vécut en Athée , & consumma deux crimes d'empoisonnement , pour persuader au peuple qu'il étoit mort en fain. C'est au moins ce que notre baron raconte , mais on fait que ses portraits sont pour l'ordinaire des caricatures.

Si on l'en croit , il courut le risque d'être tué par des scélérats que son cousin avoit apostés , & résolut de s'éloigner pour jamais

(a) Ce trait ne suffit-il pas pour évaluer la véracité de ce terrible égoïste , historien de lui-même ? Quoi ! la bonne Marie-Thérèse , le juste , pacifique & bienfaisant François , auroient fait mettre en prison , un officier distingué par son courage & ses services , précisément pour s'emparer de son bien ! A qui persuader une si extravagante calomnie ?... Mais sachons gré à l'auteur de se l'être permise ; elle servira de règle pour apprécier cent autres mensonges qui figurent dans cette malhonnête *Vie*.

de son dangereux parent, & son premier projet fut de passer aux grandes Indes : mais son inconstance le fit bientôt changer de dessein. Il rencontre à Nuremberg un général Russe, parent de sa mere, & il entre au service de Russie, où il se rendit, après avoir failli d'être livré dans les mains de ses ennemis.

Trenck accompagné du bruit de ses aventures, fut très-bien accueilli à la cour de Russie, par l'impératrice Elisabeth, ennemie particuliere du roi de Prusse, & conséquemment par ses ministres & ses favoris. Il ne tarda point à avoir des bonnes fortunes, & entr'autres une intrigue bien extraordinaire avec une jeune princesse, dont il abusa avant & après le mariage qu'elle contracta avec un des premiers seigneurs de la cour. Ce désordre finit par la mort de la princesse, qui meurt de la petite vérole dans un délire affreux, appelant son amant pour la délivrer de son époux. Le baron s'en consola en peu de tems, par de nouvelles intrigues de la même espece.

Dans ces entrefaites, expira dans sa prison, au Spitzberg, le Trenck Autrichien. Par son testament, il fit son coulin son héritier universel, à condition qu'il ne serviroit aucune autre puissance que la maison d'Autriche. Ayant reçu une copie de ce testament, il partit pour Vienne, où il ne tarda pas à se repentir d'avoir quitté la Russie. Il tomba dans des procès d'où il lui fut impossible de sortir. On comprend sans peine qu'il n'est pas plus content de la justice de Vienne que de celle de Berlin. L'équité & la raison sont toujours de son côté, ceux

qui contredifent fes prétentions, font des fcélérats & des traitres. Tel eft conftamment le ftyle de ce fameux prifonnier.

Ayant obtenu de l'impératrice-reine une compagnie de cavalerie, il quitta Vienne pour aller rejoindre fon régiment qui étoit en Hongrie. Ce fut-là qu'au mois de Mars 1754, il apprit la mort de fa mere; il demanda au confeil de guerre, un congé de fix mois, pour aller à Dantzic, terminer avec fes freres & fœur, le partage de la fucceffion maternelle. Ses ennemis de Vienne voulant, à ce que dit le baron, fe débarraffer à jamais de fes pourfuites juridiques, écrivirent à Berlin, qu'on eût à fe tenir en garde contre lui, que fon projet étoit de refter à Dantzic, jufqu'au moment où Frédéric II partiroit pour le camp qu'il aflembloit en Pruffe; & que Trenck fe propofoit de profiter de cette occafion, pour attenter à la vie du roi. Livré aux Pruffiens, il fut mené d'abord à Berlin où il fut interrogé; & n'ayant pas voulu répondre, conduit à Magdebourg dans le cachot qui avoit été préparé expès pour lui.

Là, commence le récit de fes longues fouffrances, & des tentatives qu'il fit pendant plus de neuf ans pour fe fauver. Recevant conftamment de l'argent & d'autres fecours de la princeffe dont nous avons parlé d'abord, il fut multiplier & varier les moyens de fuir, mais toujours inutilement jufqu'à ce qu'après la guerre de 7 ans, il fut mis en liberté par le crédit de la même princeffe. Le roi regnant lui donna un fauf-conduit pour venir à Berlin, & lui rendit même une terre que Frédéric II avoit confifquée.

L'enthousiasme qu'a produit cette histoire parmi le peuple des lecteurs, doit être moins attribué à la singularité des aventures qu'elle présente, qu'au caractère violent & indompté du héros, qui malgré le soin qu'il a de raconter tout à son avantage, laisse échapper trop de vérités pour intéresser généralement les âmes vertueuses & raisonnablement sensibles. Sa haine forcenée contre le christianisme, ses sarcasmes contre l'Écriture-Sainte, les serviteurs de Dieu & les ministres de son culte, sarcasmes énoncés d'une manière brutale & indignes même d'un incrédule qui a quelques sentimens d'honneur (a); voilà ce

(a) Que penser du passage suivant. „ Dans ma
 „ vie, je me suis adressé quelquefois à des mo-
 „ nasteres pour y chercher des secours ou des
 „ conseils; j'ai réellement pensé, d'après leur
 „ conduite, que chaque honnête homme devoit con-
 „ tribuer pour sa part de bois, d'huile & de feu
 „ pour extirper cette race „. Trenck qui s'adresse
 „ à des monasteres pour des CONSEILS; cela est affu-
 „ rément bien édifiant. Quant aux secours, on voit
 par toute sa *Vie*, écrite par lui-même, qu'ils ne
 pouvoient pas être plus mal employés. Mais que
 les religieux, pour avoir eu un si bon discerne-
 ment dans la distribution des secours qu'ils répandent à pleines mains (de l'aveu de leurs plus
 grands ennemis); que pour avoir eu assez de dis-
 cernement pour apprécier le demandeur, ils doi-
 vent être bouillis dans l'huile; c'est là une sen-
 tence qui fait regretter aux amis de l'humanité
 qu'un tel homme soit sorti de la prison de Mag-
 debourg. — Quand Trenck ne parle pas de feu
 & d'huile, il devient agréable, & dit sur les reli-
 gieux, les femmes & la mort les choses les plus
 ingénieuses. Par exemple: „ Les belles femmes
 „ réjouissent encore présentement mon âme, qui
 „ lutte contre la vieillesse & les infirmités; &

qui a mis dans les intérêts de l'écrivain égoïste & maniaque, une foule d'admirateurs dont la vertu rougiroit si elle pouvoit attacher leurs regards; voilà ce qui lui a mérité des applaudissemens qui persuaderoient à l'innocence même qu'elle est coupable, si jamais elle en entendoit autour de soi le bruit avilissant. Quant à l'accusation qui fit sévir contre lui un grand roi, lequel comme nous l'avons fait voir d'après sa propre histoire, a eu pour lui les plus grands ménagemens & une très-longue patience; la raison, la prudence, la charité nous en interdisent le très-inutile examen. Nous nous bornerons à répéter une réflexion tirée d'un ouvrage dont M. Trenck n'a certainement point à se plaindre. „ Seroit-il permis de hasarder „ un aveu? N'eût-il pas été à désirer que „ le baron de Trenck, qui obtint sa liberté „ en 1763, qui est encore vivant aujourd'hui, à qui le roi de Prusse actuel a rendu „ les terres que son prédécesseur avoit confisquées, qui a écrit sa *Vie* quatre mois après

„ quand ie serai prêt à descendre dans la tombe, mes yeux mourans se fixeront encore plus „ volontiers sur un joli visage, que sur celui d'un „ pere Capucin „. Sans être Capucin, ni cagot, ni pédant, on peut dire que c'est plus que de la galanterie. — Dans la traduction que nous avons ici suivie, ces traits ont disparu; pour l'honneur du héros on a cru les devoir supprimer avec beaucoup d'autres, que M. le Tourneur a rétablis *, sans doute pour qu'on ne se méprit pas sur son mérite réel. — Ouvrage extravagant & impie, 1 Juin 1774, p. 408. — Calomnie atroce contre le nonce de Pologne, 1 Avril 1788, p. 470.

* 1 Mars 1788, p. 379.

» après la mort de celui-ci, n'eût pas attendu
 » cette mort pour la publier? Lui qui a tant
 » de fermeté d'ame, n'auroit-il pas dû peut-
 » être la mettre au jour du vivant Frédéric
 » II? Qu'il eût été intéressant de voir
 » cité ce grand monarque au tribunal des
 » nations! La cause étoit trop importante
 » pour qu'il n'eût pas fait son apologie; &
 » toute sa puissance ne l'auroit pas empê-
 » ché d'encourir l'indignation publique,
 » s'il avoit violé d'une manière si révoltante
 » les loix de l'humanité. »

Mémoires de François, baron de Trenck, commandant des Pandoures, cousin de Frédéric, baron de Trenck, officier du roi de Prusse. Ecrits par lui-même en Italien; traduits en françois par M. L. C. A. A Paris, chez Maradan; à Liege, chez Lemarié. 2 vol. in-12. prix 3 liv. 15.

MAuvaife copie d'un mauvais original; où l'on ne peut guere apprendre que des galanteries & des exploits de Pandoure. Le ton de morgue, les élans d'une ame aigrie & quelquefois féroce, font assez bien imités du Trenck Prussien. Mais il reste toujours cette différence, que la *Vie* de celui-là est du moins en partie vraie, au-lieu que ces *Mémoires* sont purement romanesques.



*De l'Importance des opinions religieuses. Par
M. Necker, &c.*

SECOND EXTRAIT.

CET ouvrage très-commun pour le fond des choses, & d'une singularité peu piquante pour la manière, ne méritoit pas plus d'un extrait. Je ne puis cependant m'empêcher de ramener mes lecteurs sur un passage qui les mettra particulièrement en état d'apprécier la logique de l'auteur, passage d'autant plus remarquable qu'il tient à une spéculation dangereuse & qui à force d'être répétée pourroit en imposer aux ignorans, au grand préjudice du culte catholique, de la solide & véritable piété. Voici ce passage. » Il me semble que les esprits sont » assez éclairés aujourd'hui, pour qu'il soit » permis d'inviter les chefs de l'église & » du gouvernement, dans les pays catho- » liques, à examiner attentivement, s'il n'est » pas tems de faire un plus grand usage de » la langue vulgaire ; & si l'on n'est pas » averti, par la dégradation sensible des » mœurs, d'apporter quelque changement » à cette partie du service divin. »

Sans nous arrêter à l'invariabilité, l'immobilité & la généralité du langage, avantages exclusivement attachés aux langues mortes, & si nécessaires dans la liturgie », nous nous bornerons à demander comment un homme, tel que M. Necker, qui employé dans l'administration d'un grand royaume, & chargé d'examiner sérieusement &

* 15 Sept.
1784, p.
14. &
suiv.

à approfondir les choses, n'a pas songé à comparer au moins l'état de la religion dans les pays où la liturgie latine subsiste, & ceux où elle a été changée contre des prières & des cantiques en langue vulgaire. A qui M. Necker persuadera-t-il, qu'en Suisse, par exemple, pays qu'il connoît mieux que tout autre, la religion soit en plus grand honneur & vigueur à Genève, Lausanne, Berne, &c. où l'on prie & chante en langue vulgaire; que dans le canton de Lucerne, de Schwitz, d'Uri, le Vallais, &c. où le vieux rituel romain subsiste? O voyageurs impartiaux & déintéressés, qui êtes entrés tantôt dans un prêche où l'on chantoit des hymnes teutoniques, & tantôt dans une église catholique où l'éternel sacrifice étoit offert avec la pompe sainte consacrée par les vieux idiomes ignorés de la multitude! dites-nous où vous avez senti la véritable impression de la piété, ce poids de la crainte de Dieu dont parle Job *, ce délicieux mélange de majesté, de terreur & de confiance? — Je ne répéterai pas la réponse que tant de protestans, tant de philosophes, ont faite à cette question (a). Je me contenterai d'opposer

* Quasi
tumentes
super me
fluctus
timui
Deum, &
pondus
ejus ferre

(a) Aveu de Miffon, d'Hamilton, &c. 1 Avril 1782, p. 496 & suiv. — Div. refl. 15 Octob. 1786, p. 290. — 15 Nov. 1786, p. 413. — 15 Janv. 1787, p. 102. — Il n'y a pas long-tems que dans une magnifique église d'une abbaye solitaire *, j'ai vu le bon peuple accouru de toute part au jour solennel, n'oser entrer plus avant que le 1er. ou 2e. pilier, se mettre à genoux sans se lever, chercher ni banc ni aucun appui, & persévérer dans la plus respectueuse attitude tout le tems de l'office qui dura très-long-tems. O qu'il fera çonna.

M. Necker à lui-même. Immédiatement après le passage que je viens de transcrire, il avoue que les *exhortations* qu'on adresse pendant la grand'messe aux habitans de la campagne, dans leur langue, ne font pas à beaucoup près autant d'impression sur l'esprit du peuple que la pompe d'une auguste cérémonie (celle de la messe célébrée en latin) qui » en faifif-
 » fant, dit-il, fortement l'imagination, dis-
 » trait les gens du peuple de l'importance
 » des autres parties du culte divin (a); &
 » il n'est pas rare de voir beaucoup d'hom-
 » mes sortir de l'église pendant le prône,
 » & y rentrer à l'instant de la consécra-
 » tion (b) ». Observation qui s'accorde ad-
 » mirablement avec l'importance du projet de

à son aise quand des chansons tudesques auront remplacé la liturgie, les psaumes & les vieux cantiques de l'église catholique! Il ne sera pas plus gêné qu'on ne l'est au prêche & dans les cafés.

(a) Je ne releverai pas ce qui se trouve d'inexact dans ce passage, ainsi que dans plusieurs autres (comme dans celui où la messe-basse n'est traitée que de cérémonie religieuse). Je remarquerai seulement que les *exhortations* dont parle M. N., ne font pas proprement partie du culte divin; cela ne peut être vrai tout au plus que chez les Calvinistes où le culte divin est presque réduit à rien.

(b) Par tout ce que M. N. dit en cet endroit de la langue latine & de la grand'messe, on voit qu'il parle du sacrifice de l'église catholique. Mais on ne fait que penser lorsqu'on voit disserter sur cette matière un homme qui ignore que les habitans de la campagne, quelque grossiers qu'ils soient, ne croient pas satisfaire au précepte de l'église en rentrant à la messe à l'instant de la consécration.

célébrer les plus augustes cérémonies dans la langue des habitans de la campagne. — Ce n'est pas le seul endroit où l'auteur se contredit & se condamne, de la manière la plus formelle : témoin ce passage du ch. 15, qui apprécie très-bien le danger de l'esprit de spéculation & de réforme dans des matières aussi intimement liées avec le bonheur public. —

„ Je ne connois rien de moins sage que cette
 „ censure inconfidérée des cérémonies re-
 „ ligieuses admises & respectées dans le pays
 „ où l'on vit. On croit ne faire aucun mal
 „ quand on parle avec légèreté des divers
 „ symboles du culte public : cependant il
 „ l'on observoit attentivement le genre d'es-
 „ prit & les premières habitudes de la plu-
 „ part de ceux à qui l'on adresse de pareils
 „ discours, on connoitroit combien il est
 „ aisé de les blesser dans le sentiment qui
 „ est la source de leur tranquillité & la sauve-
 „ garde de leur conduite morale „

Je ne puis m'empêcher d'ajouter à ce raisonnement décisif, l'autorité d'un des plus célèbres monarques de l'Europe. Feu le roi de Prusse approuva fortement la résistance que le peuple de Berlin opposa à l'abolition d'un vieux cantique en langue vulgaire, maussade & presque inintelligible. „ En

„ général, dit l'auteur de la Vie de Frédéric T. 4, p.
 „ ric, les protestans chantent dans leurs églises 16.
 „ des vers fort mauvais. On fit le pro-
 „ jet à Berlin d'introduire un nouveau livre
 „ de cantiques. Quatre paroisses de cette
 „ ville furent sur le point de se révolter,
 „ & portèrent leurs plaintes au roi. Il écri-
 „ vit au bas de la plainte.... Il est libre à
 „ chacun de chanter : *maintenant toutes*

„ *les forêts reposent* (premier vers d'un des
 „ anciens cantiques) „. Et que n'auroit-il
 pas dit, si les peuples lui eussent dénoncé
 le projet d'abolir, de traduire ou de réformer
 une liturgie consacrée par toutes les bouches
 chrétiennes, depuis 18 siècles, dans toute
 l'étendue de la terre ?

— Puisque j'en suis sur cet article, je rap-
 porterai avec plaisir ce que le même monar-
 que pensoit de la dignité sacerdotale, &
 combien il la croyoit peu assortie aux oc-
 cupations profanes & terrestres par lesquelles
 on cherche à dégrader les prêtres, où par
 lesquelles des hommes indignes de ce nom
 desirent de se dégrader eux-mêmes (a). „ Un

T. 4, p.
 228.

„ *Vie*, demanda au roi un terrain assez con-
 „ sidérable pour y établir des colons, qu'il
 „ s'offroit à faire travailler sous ses yeux.
 „ Frédéric écrivit au bas de sa requête :

Paul prêcha les nations,
 Mais n'établit point des colons.

Frédéric ne vouloit pas être flatté par les
 prêtres : il savoit que ceux qui avoient le
 véritable esprit de leur état, trouvoient peu
 de choses à louer dans les rois, & regardoit
 comme des especes d'apostats ceux qui fai-

(a) Projet de Marmontel, 1 Mai 1777, p. 19.
 — On connoît ce passage d'une petite & ingé-
 nieuse chanson :

Laboureur,
 Accoucheur,
 Soit tout prêtre,
 Botaniciste, praticien,
 Au fond ne sachant rien,
 Suffisant petit-maitre.

foient le panégyrique de la puissance. Un jour, certain prédicant nommé Dietrich, osa lui adresser un discours qui commençoit par *Grosser Friderich, halber Gott* (grand Frédéric, demi-dieu) ; le roi tourna le dos en disant : *Kleiner Dietrich, gantzer Narr* (petit Dietrich, fou complet).

Oraison funebre d'excellentissime & révérendissime Seigneur Paul d'Albert de Luynes, cardinal-prêtre de la sainte Eglise Romaine, archevêque, vicomte de Sens, primat des Gaules & de Germanie, &c. &c. prononcée dans l'Eglise Primatiale & Métropolitaine de Sens, le Vendredi 14 Mars 1788, par M. l'Abbé le Gris, chanoine de la même Eglise. A Sens, & se trouve à Paris chez Née de la Rochelle.

DEPUIS peu le clergé de France a perdu deux prélats qui honoroient particulièrement ce corps illustre. Phélypeaux d'Herbaut, archevêque de Bourges, & le cardinal de Luynes archevêque de Sens. Nous avons déjà annoncé l'éloge du premier, le tableau de ses vertus pastorales, & les fruits de son immense charité. M. l'abbé le Gris nous présente l'archevêque de Sens sous des traits également respectables : & sans vouloir établir entre les qualités des deux prélats une concurrence de mérite & de vertus, on peut dire que le cardinal de Luynes formé par les leçons & les exemples de Fénelon, a pendant toute sa vie fait éclater les fruits d'une si avantageuse institution. C'est non-

Discours
de M. de
Florian,
le 14 Mai
1788.

seulement la justice que lui rend son panégyriste, mais encore celle qu'un académicien a tout récemment consignée dans un discours applaudi par des gens qu'on ne soupçonnera pas de trop exalter les vertus épiscopales. » Cette simplicité si aimable, » dit-il, ce caractère constant de modestie » & de bonté pouvoient faire penser à tous » ceux qui ont connu M. le cardinal de » Luynes, qu'il avoit puisé ses vertus à » l'école de Fénelon ; car il est une école » pour la vertu, comme il en est une pour » le talent. En étudiant l'élève, on reconnoissoit le maître ; & l'on ne se trompoit point. En effet, le jeune Luynes avoit passé ses premières années auprès de cet homme divin, dont le nom seul fait du bien au cœur. Fénelon l'attiroit à Cambrai ; Fénelon, sans doute, avoit aperçu dans lui le germe des vertus touchantes qu'il devoit si bien reconnoître ; il se plaisoit à les cultiver. Le souvenir qu'en conserva toujours son disciple, étoit la plus douce jouissance de sa vie. Il en parloit avec transport ; & le nom de Fénelon doit rendre intéressant tout ce qu'il en disoit : *j'étois trop enfant*, répétoit-il souvent, *pour avoir retenu les discours de ce grand homme : mais j'ai bien présents le plaisir, l'admiration, l'espece d'extase que nous éprouvions lorsqu'il parloit ; elle se communiquoit*, ajoutoit-il naïvement, *jusqu'à nos domestiques ; & quand nous étions à table avec lui, transportés comme nous de l'entendre, ils ne pouvoient plus nous servir.* »

J'ai rendu raison de la distraction assez

ſingulière qui m'avoit fait ſubſtituer le nom du cardinal de Luynes à celui de l'archevêque de Bourges, lorsque j'annonçai l'éloge de celui-ci * ; pour achever de réparer * 1 Avril cette faute, je dirai un mot d'un autre 1788. p. éloge de ce dernier prélat, qui vient de me 544- tomber entre les mains.

Oraison funebre de Mgr. Phélypeaux d'Herbaut, patriarche, archevêque de Bourges, &c. prononcée dans l'Eglise de Bourges, par M. l'abbé Fauchet, son vicaire-général, chanoine d'honneur de sa Métropole, abbé commendataire de Montfort, prédicateur ordinaire du roi. A Paris, chez Lottin 1788. 48 pag. in-4°.

Nous avons vu que M. Blin de Sainmore s'étoit presqu'entièrement occupé de la bienfaisance de cet illustre archevêque *, c'est aussi la vertu que l'abbé Fauchet célèbre avec une attention toute particulière. „ Si le ciel, dit-il, accordoit à * 15 Mars 1788. p. 411. „ chaque province un petit nombre de tels „ dispensateurs de ses largesses, de pareils „ ministres de sa bonté, il n'y auroit plus „ d'infortunes irrémédiables ; les ames seroient liées à la vertu par les bienfaits ; „ on n'entendrait que les cantiques de la „ reconnoissance sur la terre ; l'Eglise de „ J. C. seroit révérée, ainsi qu'elle devroit „ l'être, comme la providence des cieux ; „ & l'impiété qui fait retentir si haut ses „ rares, dures & fastueuses largesses, ne paroitroit plus que ce qu'elle est, la pro-

„ vidence de l'enfer. „ Il faut convenir que ces expressions, *rare*, *dure* & *fastueuses* largesses, & sur-tout *la providence de l'enfer*, sont d'une force & d'une vérité frappante, pour quiconque fait ce que dans le monde on appelle *bienfaisance*, ce qu'on a si souvent désigné par la *bienfaisance des journaux, des coteries & des théâtres* *.

* 1 Octob.
1787, p.
184 &
231, &
autres
ibid.

On auroit trop bonne opinion du discours de M. Fauchet, si on le croyoit entièrement écrit sur ce ton. Non, il fait réparer dans l'occasion les petites mortifications qu'il donne aux philosophes. Par exemple, en parlant du goût du prélat pour la langue & les livres Italiens, il nous apprend que „ c'é-
„ toit une jouissance pour sa raison de re-
„ marquer le goût plus grave qui gagne
„ aussi cette nation, mere des beaux-arts
„ de l'Europe ; *l'accueil qu'y reçoit la vraie*
„ *philosophie, dont tous les esprits actifs*
„ *s'occupent maintenant dans l'univers ;*
„ l'ardeur nouvelle qui s'y développe pour
„ les études sérieuses, *pour la substance de*
„ *la religion plus que pour ses accessoires ;*
„ enfin pour la *science des mœurs fraternel-*
„ *les, qui est l'art véritable de la société,*
„ plus que pour une *politique immorale,*
„ *qui étoit le fléau de la liberté, de la*
„ *vertu & du bonheur public.* „

Qu'entend M. Fauchet par cette *vraie philosophie dont tous les esprits actifs s'occupent maintenant dans l'univers*, par la *substance de la religion*, & par *ses accessoires* ? Est-ce qu'il croit qu'autrefois, en Italie, il n'y avoit qu'une fausse philosophie, que la *substance* de la religion y étoit méconnue, & qu'on ne s'y occupoit que de ses *acces-*

soires ? Ce langage peut convenir aux sectateurs du philoſophiſme ; mais ſied-il bien dans la bouche d'un orateur ſacré ?

M. l'archevêque de Bourges avoit rempli ſes bergeries de brebis d'Espagne & de Numidie, & voilà M. Fauchet qui fait de ces brebis les véritables amis de l'archevêque, & de paſteur chrétien il en fait exactement *paſtorem ovium lanigerarum.* „ Quel „ tendre, quel aimable intérêt norre bon „ paſteur prenoit à tous & à chacun de ces „ doux animaux, qui étoient à ſes yeux „ l'orgueil & l'opulence de la province ! „ A leur départ du bercail, ſes regards les „ ſuivoient au loin parmi les champs : dans „ ſes promenades, il dirigeoit ſes pas vers „ eux au milieu des campagnes : à leur retour, il accouroit, il les contemploit avec „ délices ; leurs bêlemens moins bruyans, „ & comme radoucis à ſon aſpect, portoient une pure émotion à ſon cœur ; „ les agneaux s'empreſſoient autour de lui, „ léchoient mollement ſes mains nourricières : il les connoiſſoit tous ; il les chériſſoit, il ſouffroit de leurs maux, il étoit „ heureux de leurs plaiſirs, c'étoient ſes „ amis : hélas ! ceux-là ne trompent ja- „ mais ; &c. „ O dignité, ô décence de la chaire chrétienne ! à quelles mains, à quelles bouches vous avez été confiées, dans ce ſiècle de pédanterie & de ſottife ! Nous étions arrivés à la *Philanthropie*, comme au ſuprême degré de perfection morale & chrétienne ; mais nous voila enfin à *Philozootie*.

J'ai vu peu de piéces où le conſtante du verbiage philoſophique, avec la vraie ſageſſe, avec la véritable éloquence, paroît

plus frappant ; où après s'être arrêté à des riens, d'une manière lâche & frivole, l'orateur prenne un essor plus étonnant & plus sublime. Une anecdote très-remarquable dans l'éloge de l'illustre prélat, est que le jour, l'instant précis de sa mort se trouva le moment qu'il avoit assigné pour un acte de charité, & ce fut aussi l'époque de la mort d'une fille vertueuse, qui n'avoit d'autre ressource qu'une pension qu'il lui faisoit, & qui avoit prié Dieu chaque jour de ne pas lui survivre. L'orateur profite de cette double circonstance pour adresser des prières en sa faveur à l'Etre suprême. „ Providence éternelle, s'écrie-t-il, je vous adore ! moment heureux pour arriver au tribunal du juge & du rémunérateur ! une grande aumône assignée à l'instant fixe du trépas ! Et quel cri élevé de la terre par celle qui perdoit toute son espérance ! il a frappé les cieus en même tems que l'ame du bienfaiteur s'y est présentée. En même tems encore a paru devant le grand tribunal celle que la reconnoissance y avoit transportée, comme pour forcer la balance du juge ; & quelle voix ! celle d'une aumône de vingt année & d'une gratitude éternelle. „

En parlant du zele apostolique & de la charité de l'illustre archevêque, l'orateur en rapporte une preuve éclatante & imprévue dans une circonstance extraordinaire, & qui donne une idée bien avantageuse de son talent pour la parole. Un jour qu'il faisoit une exhortation aux catholiques dans une des villes de son diocèse, la vue d'une multitude de protestans qui étoient venus l'entendre, en-

flamme sa sollicitude pastorale. Alors il dirige son discours vers ces auditeurs inattendus, leur expose les raisons qui doivent faire le plus d'impression sur eux, leur représente que leurs peres se faisoient gloire d'être les enfans de cette même église, dont rien n'auroit dû les séparer. „ Leurs cendres, „ s'écria-t-il, reposent dans ce temple où „ vous voila réunis ! elles accusent votre „ erreur & s'élevent contre votre schisme. „ Tous ces tombeaux parlent (a), vous entendez leurs voix ; ils vous crient : pour- „ quoi êtes-vous infideles à la croyance de „ vos ayeux ? pourquoi vous êtes-vous déro- „ bés à la sainte autorité de cette église „ antique, dont les pasteurs remontent par „ une succession ininterrompue jusqu'au „ berceau du christianisme ? Cette Eglise- „ mere avoit béni nos mariages ; elle avoit „ imprimé sur le front de nos fils, dont vous „ tenez le jour, le sceau de la famille de „ Jesus-Christ : elle vous parle encore en ce „ moment par l'organe de votre pontife ; „ écoutez-le „ — Oui, je suis votre pasteur „ (reprit l'éloquent évêque, avec une explosion de sensibilité qui fit fondre en lar-

(a) Cela me rappelle un trait du comte Esterhazy, évêque d'Erlau (*Agria*) en Hongrie. Entrant un jour dans l'église des Calvinistes à Debreczin, il se mit à genoux sur plusieurs vieilles tombes antérieures à Calvin, & disoit un *de profundis* pour ceux qui y étoient enterrés. Il n'est pas croyable quelle impression cela fit sur le magistrat & les *seniores* de la secte qui (conformément aux intentions & aux ordres de Marie-Thérèse) accompagnoient l'évêque, avec beaucoup de respect.

„ mes tout ce vaste auditoire). Si vous
 „ refusez d'être mes enfans, je ferai votre
 „ pere malgré vous : je le suis par l'auto-
 „ rité de mon ministère ; cette autorité est
 „ celle de Jesus-Christ même, qui m'a été
 „ conuée par l'imposition des mains des an-
 „ ciens du presbytere qui l'avoient reçue des
 „ anciens, en remontant jusqu'aux apôtres
 „ & au fils de Dieu, dont les mains divi-
 „ nes ont commencé cette chaîne de con-
 „ sécrations solennelles, qui est venue, tout
 „ indigne que je suis, reposer sur ma tête :
 „ votre mépris de ma puissance paternelle

Ex quo
 omnis pa-
 ternitas in
 coelo & in
 terra no-
 minatur.
 Eph. III.
 15.

„ ne peut me l'ôter. Je suis votre pere au
 „ nom de Dieu ; celui de qui vient toute
 „ paternité, au ciel & sur la terre, m'en
 „ donne sur vous les droits sacrés ; ils sont,
 „ s'il est possible, plus inviolables que ceux
 „ de la nature. Mais si je suis votre pere
 „ de droit divin, ah ! mes enfans, je sens
 „ que je le suis encore par le droit de mon
 „ cœur ; mes sentimens vous embrassent en
 „ dépit de vous mêmes : ne vous refusez
 „ pas à ma tendresse ; j'ai l'émulation de
 „ votre bonheur, vos ames sont enchaî-
 „ nées à la mienne. Je donnerois ma vie
 „ (avec joie, ô mon Dieu, vous en êtes
 „ le moins !) pour ramener dans les voies
 „ du salut mes enfans qui s'égarent. —
 „ Il n'est personne qui ne convienne, avec M.
 „ l'abbé Fauchet, que ce morceau soit d'une
 „ grande beauté ; & son principal mérite vient
 „ de ce que tous les mouvemens en sont vifs
 „ & vrais, & l'on ne peut guères douter qu'ils
 „ ne soient partis de l'ame du prélat qui l'a
 „ prononcé.

*Sentimens d'une ame pénitente, revenue des erreurs de la philosophie moderne, au saint joug de la religion; où l'on trouvera le modele de la véritable conversion de l'esprit & du cœur, & toutes les regles nécessaires pour mener dans le monde une vie chrétienne & conforme à l'évangile: ouvrage non moins utile aux pasteurs des ames qu'aux simples fideles; par feu M. de Besombes de St. Geniès, conseiller à la cour des Aides de Montauban, & de l'académie de cette ville; traduit du latin, par M. l'abbé C***. P***. A Paris, chez Nyon; à Liege, chez Desoer 1787. 1 vol. in-12.*

„ **L'**AUTEUR de cet ouvrage, dit le tra-
 „ ducteur, fut pendant sa vie, le flam-
 „ beau de la cour des Aides de Montau-
 „ ban, la lumiere de l'académie de cette
 „ ville, l'ami & le protecteur des lettres
 „ qu'il cultiva toute sa vie avec le plus
 „ grand succès, si connu dans la province
 „ par son respect pour la religion, son amour
 „ pour la justice, l'ami des pauvres, le mo-
 „ dele des vrais chrétiens, par une vie mor-
 „ tifiée, austere, pénitente, & par la prati-
 „ que exacte de toutes les vertus. Il est mort
 „ à Cahors en odeur de sainteté, le 20 Oc-
 „ tobre 1783, dans la soixante-cinquieme
 „ année de son âge. „

Citer cet éloge de l'auteur, c'est presque avoir fait celui de l'ouvrage. Il est le fruit des loirs de trente ans de magistrature. M. de

S. Geniès se délassoit des travaux de son état en étudiant la Bible ; aussi chaque ligne de cette production annonce qu'il en étoit pénétré. Le traducteur compare cet ouvrage à celui de l'*Imitation de Jesus-Christ*, & essaie même de lui donner la préférence ; mais je suis sûr que le pieux auteur en portoit un jugement plus modeste & plus vrai. L'*Imitation* peut être toujours le premier livre de piété, sans que l'ouvrage de M. de S. Geniès en soit moins estimable. Outre que le second rang seroit encore beau à occuper, les rangs ne sont rien en un pareil sujet.

Il ne faut pas confondre ce livre avec un autre qui a pour titre *Sentimens d'une ame pénitente, sur le pseaume Miserere mei, Deus ; & le retour d'une ame à Dieu, sur le pseaume Benedic, anima mea*. Ce dernier est l'ouvrage d'une dame illustre, connue par sa piété & sa longue pénitence. On en a fait un grand nombre d'éditions. Une des dernières est celle de Lyon 1776. On la trouve à Liege, chez Desoer. Il seroit à souhaiter que les figures dont on l'a ornée ou défigurée en taille dure, fussent un peu moins désagréables.

La Duchesse de la Valiere.

L'énigme se trouve & se trouvera toujours à la fin du Journal.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 16 Mai). M. de Bulgakow, ministre de Russie, est encore aux sept-tours ; & l'on ignore absolument, si l'espoir, que la Porte lui avoit donné à lui-même d'une relaxation prochaine, est encore loin de se réaliser. L'on remarque avec quelque surprise, que, depuis le départ du grand-visir avec l'armée, tout ce qui est relatif à la politique étrangère se trouve comme en suspens, & que les entreprises militaires, celle sur-tout contre la Crimée, qu'on croyoit devoir s'exécuter au premier jour, semblent surîses. Les nouvelles de guerre ne font pas même une forte sensation. Un Tartare, arrivé ici la nuit du 4 au 5 de ce mois, apporta l'avis, „ que „ 4 mille Autrichiens, ayant passé la Save, „ avoient été repoussés & battus, au point „ que, forcés de regagner la rivière, & „ poursuivis par un gros corps de troupes, „ ceux qui se trouvoient sur l'autre bord „ de la Save, craignant d'avoir sur les bras „ toute l'armée Turque, avoient coupé les „ ponts ; & que tout le détachement en „ nemi avoit été taillé en pièces ou fait „ prisonnier „. Le premier-interprète de l'ambassadeur de France, ayant été faire compliment aux ministres de la Porte sur cet événement, fut fort étonné de leur modé-

ration & de leur sagesse. Les Ottomans en général font bien éloignés d'attribuer les heureux commencemens de la guerre à leurs bonnes dispositions, mais uniquement „ à la „ punition, que Dieu exerce, disent-ils, „ sur les Autrichiens, pour avoir violé sans „ raison une paix de 50 ans, à la conservation de laquelle la Porte avoit fait tous „ les sacrifices imaginables. „ (a)

Le grand-seigneur vient de faire l'acquisition d'une corvette Angloise de 12 canons de 6 livres de balle, pour la somme de 68 mille piastres. Cette corvette avoit apporté ici d'Angleterre un chargement de poudre & de munitions de guerre, que la Porte y avoit précédemment fait acheter.

Le 15 de ce mois, il est entré dans le port de Constantinople deux vaisseaux de guerre Espagnols, qui ont ramené ici l'ambassadeur, que la Porte avoit envoyé à la cour de Madrid, & y ont conduit en même tems un ambassadeur de l'empereur de Maroc. Ce dernier a apporté, de la part de son maître, au grand-seigneur, un présent en especes, qu'on dit être fort considérable. Un navire, arrivé ici le 12 de l'Egypte,

(a) Quoique cette nouvelle se trouve avec tous les détails dans toutes les lettres de Constantinople, on ne voit rien dans le bulletin de Vienne qui y corresponde. On lit seulement dans des lettres particulieres, que quelques milliers d'hommes ont passé la Save près de Klenac pour aller, en faisant de grands détours, vers Vifnitza sur le Danube, occuper les lignes du prince Eugene. Sont-ce là les 4 mille hommes dont il est parlé dans l'avis apporté par le Tartare? C'est ce qu'on ne sauroit assurer.

avoit non-seulement à bord une quantité de provisions, mais aussi une somme de 350 mille piaftres en argent comptant, que le gouvernement du Caire envoya à compte de la contribution promise par l'engagement, qu'il a pris avec le capitain-Bacha, peu avant son départ du Caire.

TANGER (le 15 Avril). L'empereur a fait publier qu'il prendra une part décisive dans la guerre entre la Russie & la Porte-Ottomane, en faveur de cette dernière, comme il paroît par le manifeste ou la lettre adressée à tous les consuls, dont voici la traduction.

„ Au nom de Dieu : il n'y a point de
 „ pouvoir ni de puissance, que celle qui
 „ est de Dieu.

„ A tous les consuls à Tanger, la paix
 „ soit avec tous ceux qui vont le droit
 „ chemin.

Nous vous faisons savoir, que toutes les nations chrétiennes qui sont en paix avec le grand-seigneur, ont aussi la paix avec nous, & que celles qui sont en guerre avec lui, sont aussi en guerre avec nous : que le jour auquel quelque nation aura fait la paix avec le grand-seigneur, elle l'aura faite aussi avec nous, & que du jour qu'elle sera entrée en guerre avec le grand-seigneur, elle aura eu aussi la guerre avec nous. Nous vous ordonnons de faire savoir le tout à toutes les nations chrétiennes.

Donné le 23 du mois Ilhumadetula en l'an 1702 (qui répond au 3 Mars 1788).

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 30 Mai). Madame la grande duchesse de Russie est accouchée le 21 de ce mois d'une princesse, qui a reçu sur les fonts de Baptême le nom de Catherine Paulowna. Cet événement fut d'abord annoncé au public par une décharge de 100 pièces de canon ; & les deux jours suivans il y eut des actions de grâces publiques dans toutes nos églises. — L'impératrice a nommé à la place distinguée de son aide-de-camp-général le général-major de Dmitrijew Mamonaw, qui n'avoit eu jusqu'à présent que la qualité d'aide-de-camp particulier. — Madame la comtesse-douairière de Romanzow, grande maîtresse de la maison de l'impératrice, & mere de l'illustre feld-maréchal de ce nom, vient de mourir ici à l'âge de 99 ans. — M. Mathias de Rösen, brigadier des armées navales, est mort ici, le 6 de ce mois, à l'âge de 108 ans. Cet officier qui étoit Norvégien de naissance, passa en 1715, au service de la Russie. Peu de jours avant sa mort, il s'étoit encore trouvé au cercle à la cour.

A la veille d'être dans la nécessité de soutenir peut-être plus d'une guerre, le gouvernement vient de faire publier un pardon-général, daté du 10 Avril dernier v. st., en faveur de tous soldats, matelots, recrues, & d'autres militaires, de quelque état ou condition qu'ils soient, qui ont déserté des armées de terre ou de mer de la Russie, à condition qu'ils rejoignent leurs corps, ou qu'ils s'annoncent à cet effet aux commandans respectifs, dans les villes de la domi-

nation Ruffe , ou aux ministres de l'impératrice dans les pays étrangers ,. Le délai , fixé pour cette déclaration par le sénat , s'étend jusqu'au 1er. Octobre 1788.

L'impératrice a nommé le capitaine Paul Jones contre-amiral de sa flotte au département de la mer noire. Ce fameux marin , qui est arrivé ici depuis quelques jours , a été reçu à notre cour avec beaucoup de distinction. Sa maj. , lorsqu'il eut l'honneur de lui être présenté , lui fit non-seulement l'accueil le plus gracieux ; mais aussi l'honneur de l'admettre à sa table. Les armemens maritimes se poussent à Cronstadt avec une nouvelle ardeur ; mais on se plaint que les matelots manquent, ce qu'on attribue à l'édit du roi d'Angleterre qui a rappelé ceux de cette nation. Outre l'escadre , qui doit se rendre dans la Méditerranée , l'on travaille à l'équipement d'une seconde , qui établira la croisière dans la Baltique & sur les côtes de la Finlande : on dit , qu'elle sera composée de 8 vaisseaux de ligne , auxquels se joindront 12 galeres. Les troupes , qui , à ce que l'on dit , vont être opposées à la Suede , ont déjà pris à cet effet des quartiers de cantonnement dans les environs d'Oranienbaum.

Les Anglois qui sont ici , contredisent le bruit qui s'étoit répandu que leur gouvernement fournissoit des munitions de toute espece à la Porte. Ces envois , à ce qu'ils disent , ne sont que l'effet des spéculations de quelques particuliers. Mais la politique des cours dans ces sortes d'occasions & la maniere dont elles remplissent leurs vues , sont assez connues.

P O L O G N E.

VARSOVIE (Le 4 Juin). On a reçu ici la nouvelle, que les deux corps d'armée aux ordres du prince de Cobourg, l'un de 9 mille hommes & l'autre de 7 mille, qui devoient former le blocus de Choczin, ont eu ordre de s'éloigner de cette forteresse. On a craint, dit-on, que les Turcs ne se rendroient point, & qu'il faudroit en venir à un assaut; ce qui étoit sujet à bien des difficultés, vu l'éloignement des troupes Russes, assez occupées ailleurs. — Le projet des Autrichiens en attaquant Choczin étoit, à ce qu'on prétend, de bloquer simplement cette place & de la réduire par la famine, sans hasarder un assaut qui auroit coûté beaucoup de monde quel qu'en eût été le succès. Cependant les derniers avis, arrivés avant-hier de Zwanieck, bourg situé vis-à-vis de Choczin, portent que les troupes impériales se sont retirées, le 17 Mai, de Braha où elles avoient établi leurs batteries, & qu'elles ont fait une marche forcée; que cependant elles continuent de détacher des patrouilles sur la rive Polonoise du Dniester; que les Turcs se sont portés entre le 18 & le 19, de Choczin à Braha, & ont entièrement détruit les batteries ainsi que les ouvrages des Autrichiens, mais sans causer le moindre dommage aux maisons ni aux habitans de ce village Polonois, d'où les troupes impériales ont cependant réduit en cendres une grande partie de Choczin. Les Polonois ont trouvé beaucoup de générosité dans ce procédé, d'autant plus qu'ils n'auroient pu trouver mauvais, que les Turcs

se fussent vengés sur la république de ce qu'elle a pu permettre qu'on agit hostilement contre eux sur son territoire. Cette modération de la Porte paroît être le résultat d'un raisonnement politique & d'un conseil qui lui a été donné secrètement par quelque puissance amie. Ce qui doit encore plus étonner, c'est que le Bacha de Choczin a donné à connoître au commandant Polonois sur les frontieres, qu'il étoit très-satisfait de la conduite des Polonois lors des hostilités des ennemis du Croissant, & qu'il ne manqueroit pas de faire son rapport en conséquence à la Porte. Mais ici on paroît fort mécontent de ce que le commandant de Kamienieck est monté avec plusieurs officiers & dames sur une hauteur près de Braha, pour être spectateur du bombardement de la forteresse Turque par les Autrichiens.

Des lettres de Cherson portent qu'une partie de la flotte Ottomane, commandée par le Capitan-Bacha, est arrivée dans les parages de la Crimée.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 8 Juin). Le roi est revenu le 2 de Carlscrona, où S. M. a fait en personne l'inspection de la flotte, armée dans ce port, qu'elle a trouvée dans le meilleur état possible, pourvue & approvisionnée pour quatre mois : & déjà elle a mis actuellement en mer sous les ordres du duc de Sudermanie, accompagné du vice-amiral Wrangel : elle est composée de 12 vaisseaux de ligne & de 4 frégates, auxquels doit se réunir la flottille de galeres & de bâtimens plats, prête à fortir de Sweabourg. Le com-

mandement en a été pris par le duc de Sudermanie, qui aura l'amiral Wrangel sous ses ordres. Peu de semaines nous éclairciront, si réellement elle doit se rendre à la rade de Dantzig, & si la flotte Russe, qui avoit d'abord été destinée pour la Méditerranée, ne quittant provisoirement pas la Baltique, pourra la rencontrer à la hauteur de ce port, qui est quant à présent sa destination.

L'armée assemblée sur les frontières de la Finlande, est composée de 30 mille hommes. Le vieux général Hörd la commande en chef. Des couriers ont été expédiés à Pétersbourg, à Berlin &c., & à leur retour il se décidera, dit-on, s'il y aura paix ou guerre.

D A N E M A R C K.

COPENHAGUE (*le 10 Juin*). Le contre-amiral Krieger a été nommé pour commander l'escadre qui vient d'être armée dans notre port, & que quelques-uns croient destinée à se réunir à la flotte Suédoise, sous les ordres du vice-amiral Wrangel. L'escadre Danoise consiste déjà en 6 vaisseaux de ligne, dont un de 74, un de 70, trois de 64 & un de 60 canons. On apprend qu'elle fera encore augmentée de 3 ou 4 vaisseaux de ligne, outre 5 ou 6 frégates. Pour armer cette escadre, il a été mandé 3 mille matelots de Norvegue.

I T A L I E.

ROME (*le 6 Juin*). Le souverain pontife ayant fait parvenir plusieurs mille mesures de grains à l'armée impériale, l'empereur

lui en a fait ses remerciemens de la maniere la plus expreffive.

Les romains font dans l'attente des fuites que peut avoir un événement qui excite fingulièrement leur curiofité. Le cardinal Bracchiforti , mort en Sicile il y a deux ans , a confié à fon fecrétaire un paquet de lettres adreffées à fon émin. le doyen *pro tempore* , à qui il devoit être remis au bout de deux ans : ce terme expiré , le dépôt gardé avec foin , fut remis au cardinal-doyen Albani , par le fecrétaire auquel il avoit été confié. Son émin. l'ayant ouvert , y trouva un autre paquet , cacheté de fept fceaux différens , avec un billet , dans lequel il prie le cardinal-doyen de ne point l'ouvrir avant le 28 ou le 31 de Juillet 1788. On forme plusieurs conjectures fur ce que peut contenir ce dépôt , & le fentiment prefque général eft , qu'il pourroit bien renfermer quelque mémoire de la plus grande importance , écrit par le cardinal Tommafi , mort depuis long-tems : ce qui fait naître cette penfée , c'eft qu'un des fceaux porte les armoiries de ce cardinal : ainfi l'on attend avec la plus grande impatience la fin du terme prefcrit pour l'ouverture du paquet.

Les papiers publics ont déjà rapporté que dernièrement un navire Autrichien , chargé de munitions , ayant été rencontré dans le golfe Adriatique par quelques vaiffeaux de guerre de l'efcadre du chevalier Emo , & n'ayant pas voulu en fubir la vifite , fut arrêté par lefdits bâtimens & conduit dans le port de Castel-Nuovo. En tout cela il n'y a rien de fort extraordinaire ; mais ce qui

le paroît beaucoup, c'est qu'à Venise on l'a cru être de bonne prise, & que ni les propriétaires de ce navire, ni le ministre impérial n'ont fait encore aucune démarche pour le réclamer. On a conjecturé de là que les patentes du capitaine n'étoient pas en règle & que c'étoit de son propre chef qu'il avoit arboré pavillon impérial.

Une nouvelle bien plus importante, c'est qu'on assure que des députés de la Valteline se sont présentés au gouvernement de Milan, pour offrir de se soumettre à la maison d'Autriche. On fait qu'il n'y a pas encore 2 ans, que ce peuple fit de grandes plaintes aux Seigneurs Grisons, & des menaces de se détacher de leur gouvernement, s'ils ne portoient d'abord remède aux désordres qu'occasionnoient les consuls qui gouvernoient leurs bailliages. On ignore encore si la maison d'Autriche, dans les circonstances présentes de guerre, acceptera cette offre qui pourroit exciter la jalousie d'autres puissances. Ce beau pays cependant, qui est extrêmement fertile, sur-tout en excellens vins, & qui uniroit le Tirol au Milanois, conviendrait beaucoup aux souverains de l'Autriche, quand même ils n'en tireroient d'autre avantage que celui d'unir leurs états d'Italie à ceux d'Allemagne, de façon qu'on n'auroit plus besoin, pour aller dans le Milanois, de passer par les états Vénitiens, avantage qui seul seroit des plus grands. La Valteline se retrouveroit aussi par là sous la domination d'un gouvernement, dont elle dépendoit du tems des ducs de Milan. (a)

(a) Un de mes correspondans rapporte cette

7. Juillet 1788.

371

BOLOGNE (Le 11 Juin). Les troubles que la secte jansénienne avoit causées dans l'église de Toscane, particulièrement dans deux dioceses, se dissipent peu à peu par les soins éclairés du souverain. M. Ricci, évêque de Pistoie, qui avoit déjà encouru la disgrâce du prince pour la raison que nous avons rapportée *, a défense de sortir de sa résidence. On dit même que l'administration de son diocèse a été confiée à M. Martini, archevêque de Florence, qui s'occupe sans relâche à seconder les pieuses intentions du grand-duc, en rétablissant sur l'ancien pied toutes les affaires ecclésiastiques que M. Ricci, sous prétexte de rappeler les premiers siècles, avoit mises dans la plus déplorable confusion. (a)

* 15 Mai
1788, P.
126.

nouvelle d'une manière différente. Selon lui il ne s'est point agi actuellement d'unir la Valte-line au Milanois. Mais ce dessein a existé, il y a 2 ou 3 ans, & la cour de Vienne l'a poussé avec beaucoup d'ardeur. Aujourd'hui une certaine puissance rappelle cette anecdote aux Suisses & particulièrement aux Grisons, pour les engager à entrer dans un plan de confédération dont on voit déjà quelques parties se développer.

(a) La conduite que l'empereur a tenue à l'égard du fameux Blarer, dès le moment qu'il a pu le connoître *, répond parfaitement à celle de son auguste frere par rapport à M. Ricci. Il est fâcheux qu'une administration trop vaste ait empêché le monarque de donner aux hommes de ce caractère une attention suivie & de saisir l'esprit d'une secte qui agite l'Eglise par les fondemens, porte ses dégâts jusques dans le sanctuaire & le cloître, & prépare une subversion totale dans toutes les notions religieuses.

* 15 Sept.
1786, P.
154.

NAPLES (le 10 Juin). Le différent que l'affaire de notre ambassadeur à venir a fait naître entre les deux états, n'est pas encore terminé, quoique jusqu'ici il n'ait pas eu des suites bruyantes. Mais on craint toujours que la guerre des Turcs, à raison des rapports très-étroits de notre cour avec celles de Vienne & de Pétersbourg, ne nous amène quelque fâcheuse visite.

Un certain abbé Gessari ayant composé une brochure anti-hiérarchique où il prétendoit prouver que les Métropolitains, sans l'intervention du souverain pontife, ont le pouvoir de sacrer des évêques; il ne put réussir, comme on se l'imagine bien, à obtenir de la cour épiscopale l'approbation requise pour publier cette paradoxale nouveauté. Son Em. le cardinal Capece-Zurlo, notre digne archevêque, interrogé sur les motifs de ce refus, écrivit à D. Pierre Rivellini, secrétaire de la chambre-royale de Ste. Claire, la lettre que voici.

„ Je vous renvoie, monsieur, les papiers que vous m'aviez adressés. Je joins, selon votre demande, les motifs qui ont décidé D. André Simeoli, censeur de l'ouvrage intitulé *Esprit de la juridiction ecclésiastique*, à ne point le munir d'une *Approbation*.

J'ai fait examiner l'ouvrage par des théologiens, qui ont observé qu'il se réduisoit à deux theses. 1°. „ Que dans les cas où la communion avec la cour de Rome seroit arrêtée, „ les évêques peuvent *ad interim* exercer la juridiction qui compete au pontife romain, plutôt que d'exposer les peuples à la confusion „ & au désordre; & cela non-seulement parce „ que le salut de l'Eglise doit être la loi suprême, mais aussi parce que les évêques sont „ revêtus d'un pouvoir illimité dans l'Eglise; „ pouvoir qui, n'étant resserré, à cause du bon

„ ordre, que par l'Eglise même entré des limi-
 „ tes déterminées, dans les circonstances ordi-
 „ naires, peut s'étendre au gré des évêques
 „ dans les grands besoins de cette même Eglise „
 — 2°. Dans la seconde these l'auteur examine
 „ si le droit de confirmer & de sacrer les évê-
 „ ques, est une prérogative inhérente à la pri-
 „ mauté du Pape. „

A l'égard du premier point, lesdits théolo-
 giens trouvent que ces propositions ne sont pas
 exposées & déduites avec cette précision qui est
 extrêmement nécessaire dans une matiere de la
 plus haute importance. Ils observent que si, se-
 lon le systême de l'auteur, un évêque qui croi-
 roit voir dans l'Eglise, un grand besoin, s'ar-
 rogeoit l'autorité d'exercer son pouvoir prétendu
illimité; pour suppléer à la puissance du pontife
 romain, soit pour sacrer des évêques, soit pour
 faire ordonner des prêtres par les évêques de
 cette nouvelle création, il en résulteroit évi-
 demment le plus grand désordre dans l'Eglise de
 Dieu. L'ordre & la subordination sans lesquels au-
 cune espece de société ne peut subsister, exigent
 que les pouvoirs ecclésiastiques soient renfermés
 dans des bornes précises & nullement expo-
 sées à des contestations & des doutes incom-
 patibles avec le bien-être de l'Eglise. La doctrine
 contraire doit être regardée comme séditionneuse &
 dangereuse en elle-même, & sur-tout dans ses
 conséquences, livrant à la plus déplorable incer-
 titude les consciences des fideles dans les choses
 religieuses de la premiere importance, comme
 en matiere de mœurs & de sacrements. Doctrine
 d'autant plus scandaleuse, qu'elle inspire & au-
 torise la désobéissance au souverain pontife, &
 qu'elle est propre à exciter un fanatisme dange-
 reux. En effet, chacun empiétant sur le pouvoir
 d'autrui, sous le prétexte que c'est *le besoin de
 l'Eglise, le salut des peuples, la loi suprême* enfin
 qui l'exigent ainsi; bientôt on justifieroit les at-
 tentats quelconques faits aux loix les plus sa-
 crées, aux Canons & aux Conciles de l'Eglise,
 universelle.

Les mêmes théologiens, chargés de l'examen
 de cette brochure, observent que l'auteur prétend

donner une idée du gouvernement de la primitive Eglise, en la représentant comme un corps sans chef. C'est ainsi qu'à la page 13 il se trouve le passage suivant : „ pendant cette administration confuse, tandis qu'on préconisoit plusieurs chefs, on n'en respectoit aucun „. Les conséquences de cette proposition sont alarmantes. Si, comme on voudroit ici l'insinuer, le chef suprême ne fut pas déterminé dans les premiers tems de l'Eglise, il pourra donc encore arriver par la suite que le chef visible manque à l'Eglise de J. C.

Dans la seconde partie, où l'auteur met en problème, si la confirmation & le sacre des évêques doivent émaner de la primauté du Pape, on trouve plusieurs propositions incidentes qui méritent d'être censurées, particulièrement depuis la p. 107 jusqu'à la p. 122. Voici le système de l'auteur sur le pouvoir des clefs communiqué aux prêtres dans leur ordination : „ Lors- qu'on élève, dit-il, dans l'Eglise, un prêtre „ à l'épiscopat, on ne fait autre chose que le „ constituer dans le degré hiérarchique de prêtre „ suprême parmi les fideles, & lui conférer l'autorité d'exercer librement tous les pouvoirs „ sacerdotaux; en conséquence (poursuit-il) cette „ juridiction dont l'exercice étoit auparavant arrêté par la subordination à l'autorité épiscopale, „ se change en juridiction affranchie de toute „ entrave dans la personne élevée à l'épiscopat „. Ces expressions, & autres semblables, insinuent qu'un évêque n'est autre chose qu'un prêtre élevé au-dessus des autres prêtres; quoique l'auteur, par une contradiction palpable, semble reconnoître une différence essentielle entre les pouvoirs de l'un & ceux de l'autre.

L'auteur fait encore plusieurs efforts pour persuader que le droit du pontife romain, de confirmer & sacrer les évêques, ne lui est pas inhérent en vertu de sa primauté. Il devoit dire simplement que la discipline relative à l'élection & le sacre des évêques, ne pouvoit souffrir de changement que par le consentement & l'approbation de l'Eglise universelle; & cela, lorsque des motifs supérieurs & le bien-être de l'Eglise,

examiné & décidé par cette même Eglise, exigeoient quelque innovation. Il devoit dire, qu'en particulier le droit en question a constamment appartenu dans cette province, au pontife romain, qu'il a été reconnu par le concile de Nicée dans le célèbre canon VI; & que bien longtemps avant les réserves connues d'Avignon, les Papes furent réintégrés dans cette prérogative qu'ils avoient pour des raisons & par prudence, communiquée à des métropolitains du royaume.

Quelle que variée que fût dans l'antiquité la manière d'élire les évêques, on n'a jamais soutenu qu'ils pouvoient être élus, confirmés & sacrés par les métropolitains, contre le sentiment & la décision du souverain pontife; & jamais il n'est arrivé en ce genre quelque événement d'où l'on puisse tirer quelque conséquence favorable aux assertions de l'auteur. On a cru, dans tous les cas, qu'il étoit besoin d'un lien sûr & réglé, d'une communication extérieure & publique, pour maintenir l'unité qui forme le caractère constitutif de la hiérarchie de l'Eglise de J. C.

Finalement les théologiens examinateurs font remarquer qu'il ne convient pas à un particulier de vouloir décider une cause d'une si grande importance, particulièrement dans le tems où les deux cours, animées de l'esprit de charité & de paix, sont occupées à un traité d'accommodement. La manière dont l'auteur traite sa matière, & ses expressions sont propres à exciter des troubles ou à scandaliser au moins le public.

Voilà tout ce que j'ai à vous mander, monsieur, pour l'information de la chambre-royale, & pour m'acquitter de mon devoir. J'ajouterai néanmoins encore que dans plus d'une occasion, quand il s'est agi de l'approbation de quelque ouvrage, les décisions de ma cour épiscopale ont trouvé de l'appui dans la piété & dans l'équité de S. M.

Je suis, &c.

Naples, le 27 Avril 1788.

Le card. Capece-Zurlo,
archev. de Naples.

Il paroît que la jointe nommée pour les affaires ecclésiastiques fait quelques fois des choses peu conformes aux intentions du roi. Les Carmes déchauffés avoient à Massa-Lubrense un couvent, que la jointe a jugé bon de supprimer sous prétexte d'en appliquer les revenus aux portions congrues des paroisses circonvoisines. Mais le roi ayant examiné cette affaire, a ordonné, par une dépêche adressée au marquis Demarco, secrétaire-d'état pour les affaires ecclésiastiques, d'envoyer l'ordre au commissaire de la campagne de remettre aux pères Carmes le couvent de Massa-Lubrense, & tout ce qui y avoit été séquestré. Il fut enjoint en même tems audit Sr. commissaire, de rendre compte au roi, si les paroisses de la ville & des environs de Massa-Lubrense, ont assez de revenus, & quel est le nombre de communians de chaque cure.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Juin). Le Roi a élevé à la dignité de pair de la Grande-Bretagne le chevalier Lloyd Kenyon & ses héritiers mâles, sous le titre de lord Kenyon, baron de Gordington, au comté de Flint. Cette création a eu lieu à l'occasion de la promotion du nouveau lord Kenyon à la charge de premier-juge de la cour du banc du roi, vacante par la démission du comte de Mansfield. Ce seigneur, aussi célèbre par ses connoissances, ses talens politiques & son éloquence, que par la part distinguée qu'il eut aux affaires sous le ministère du lord North, parvenu aujourd'hui à l'âge de 84 ans, a enfin quitté un poste qu'il remplissoit avec

la plus grande réputation depuis le 24 Octobre 1756, & dans lequel souvent exposé à la plus vive censure, l'on n'a jamais cessé d'admirer l'étendue de ses lumières, la sagacité de son esprit, la justesse de son discernement & l'élégance de sa diction. Mylord Kenyon, son successeur, est redevable de son élévation à ses liaisons intimes avec le chancelier lord Thurlow. La charge de maître ou garde des rôles & registres de la chancellerie qu'il occupoit; & qui est aussi honorable que lucrative, puisque le maître des rôles supplée souvent les fonctions du chancelier, a été conférée à M. Richard Pepper Arden, actuellement procureur-général.

L'escadre d'évolution, aux ordres de l'amiral Gower, consistant en 6 vaisseaux de ligne & une frégate, a mis à la voile de Portsmouth, le 10, pour se rendre à Plymouth, où le prince Henri s'y joindra avec la frégate l'*Andromède* de 32 canons & quelques autres frégates. Nos politiques font mille réflexions sur la disparité sensible qu'il y a entre cette escadre & celle de France, qui est de 25 vaisseaux de guerre; il y en a qui imaginent qu'elle va joindre celle d'Espagne, sortie, il y a quelque tems du port de Cadix: mais on est assez généralement persuadé que le but principal de la croisière de notre escadre est de fournir à S. A. R. en sa qualité de capitaine de marine, l'occasion de se perfectionner dans les évolutions navales.

La bruyante procédure contre M. Hastings est sur le point de se terminer pour la présente session parlementaire, sauf à la

reprendre l'hiver prochain après la rentrée du parlement. Cet ancien gouverneur aura bien de la peine après tout ce qui a été avancé à sa charge, de révéndiquer une réputation intacte au milieu des immenses trésors qu'il a amassés ; mais qu'il soit puni, s'il est coupable, c'est ce dont on a plus d'une raison de douter. Déjà, dans la chambre des communes, l'*impeachment* contre le juge sir Elijah Impey, quoique représenté comme le principal instrument de toutes les énormités commises par l'ancien gouverneur sous le masque de la justice, a absolument échoué par la prépondérance ministérielle. Ceux qui desireroient de voir mettre fin à ces poursuites juridiques, ne manquent pas de faire remarquer (& on l'a déjà fait dans les communes) les frais excessifs qui en résultent pour le trésor public. Chacun des avocats consultans, employés par le comité des communes, qui est chargé de l'accusation, a un salaire fixe, qui n'est pas moins de dix guinées par jour.

Un vaisseau anglois envoyé en 1784 pour faire des découvertes, & s'affirmer s'il existe un passage praticable à la Chine par le Nord-Est ou le Nord-Ouest, est à présent sur son retour de Canton. Il a été plus loin au Nord que le capitaine Cook : mais il n'a pu doubler le cap, pour revenir par la mer qui est entre le cap Nord & l'Est du Groenland. Il s'est approché assez du pôle, pour reconnoître que la tentative est impossible. (a)

(a) Autres preuves de l'impossibilité de ce passage, 1 Sept. 1783, p. 25. — 1 Octob. 1786, p. 207. — 1 Mai 1787, p. 28.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 17 Juin*). Les lettres qu'on vient de recevoir, tant du quartier-général que de Semlin, confirment pleinement les bruits qu'on avoit répandus il y a quelques jours : La grande armée impériale ne passera pas la Save, & le siege de Belgrade a été remis à un temps plus favorable. Voilà en peu de mots le contenu de ces lettres, qui renferment d'ailleurs des conjectures à perte de vue sur les raisons qui ont pu motiver ce changement subit dans les résolutions du cabinet. Mais de toutes ces raisons la plus absurde, comme la plus destituée de fondement, c'est celle qui suppose un accommodement prochain entre les puissances belligérantes. Sans doute que des préparatifs aussi coûteux que ceux que la maison d'Autriche a faits pour soutenir les intérêts de son alliée, la marche de plus de 200 mille hommes des meilleures troupes de l'Europe, la présence de l'auguste chef, son ardeur infatigable &c., sont des titres plus que suffisans pour se persuader que nulles autres considérations, que des propositions de paix admissibles de part & d'autre, ne pouvoient empêcher la grande armée d'agir avec efficacité. Mais ceux qui raisonnent ainsi, n'envisagent les objets que d'après leurs notions ; au lieu que pour porter un jugement sain d'un événement aussi étonnant, il faudroit nécessairement être au fait de bien des choses qui sont encore sous le voile, & sur-tout des circonstances locales dont nous ne sommes pas exactement instruits. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'armée n'ira pas au-devant des Turcs ; mais

restera-t-elle à Semlin, ou se portera-t-elle ailleurs ? c'est ce qu'on ne peut décider, & c'est ce qu'on assure n'être pas connu à l'armée même. L'inquiétude où l'on est sur les desseins du grand-vifir est, dit-on, la cause de cette incertitude. Un de ses bachas est arrivé à Belgrade le 25 Mai avec un corps de dix mille hommes ; & l'on prétend savoir que son projet est de tomber dans le bannat de Temeswar. Les rapports des espions Grecs, ajoute-t-on, sont si discordans, que d'un moment à l'autre le quartier-général donne de nouveaux ordres, en sorte qu'à l'armée même on ne fait pas le matin ce qu'il y aura à faire le soir. Une lettre de Temeswar porte ce qui suit. „ Nous venons
 „ d'apprendre, par une voie sûre, que, le
 „ 28, il est arrivé à Neu-Orfova, Kludova
 „ & Cfernetz un corps de 5000 hommes
 „ détaché de l'armée du grand-vifir. Dès que
 „ le général-major, baron de Papilla, en eut
 „ avis, il se rendit de Schuppanek à Meha-
 „ dia pour en infôrmer le commandant-gé-
 „ néral comte de Wartensleben ; celui-ci fit
 „ partir sur le champ, pour Semlin, un aide
 „ de camp avec des dépêches pour Sa Ma-
 „ jesté. On a déjà vu arriver près de Wi-
 „ din un grand nombre de troupes Asiati-
 „ ques ; il paroît que c'est de ce côté que
 „ le grand-vifir approche avec toutes ses
 „ forces „. Une autre lettre fait croire qu'une
 „ partie de l'armée Turque se porte vers la
 „ Transilvanie, dont le prince Maurojeni,
 „ hospodar de Valachie, a représenté au grand-
 „ vifir la conquête comme très-facile.

L'empereur a donné ordre que le corps du général comte de Wartensleben soit ren-

forcé incessamment, sur la connoissance que ce commandant a eue des mouvemens des Turcs. Pour cet effet 8 bataillons d'infanterie & autant d'escadrons de cavalerie se font détachés de la grande armée pour passer dans le bannat de Temeswar : On assure qu'un corps de 6 mille hommes a été destiné à garder le poste de Vipalanka, & un autre presque de la même force, pour occuper celui de Mehadia, l'un & l'autre étant de la plus grande importance.

Le 10 du mois dernier, un de nos détachemens vit un vaisseau chargé de soldats Turcs monter le Danube pour se rendre à Belgrade, il se porta aussi-tôt dans une île du Danube, nommée *Isle de-guerre*, se plaça dans un bois, d'où il se mit à tirer sur les Turcs avec des fusils-à-vent. Ceux-ci qui ne connoissoient pas cette sorte d'arme, voyant tomber un de leurs camarades, crurent qu'il se trouvoit mal, & le secouerent pour le faire revenir à lui ; mais plusieurs autres tombant également, & le sang ruisselant de toutes parts, ils se retirèrent sans délai avec autant de frayeur que de rage, jurant de se venger de ce qu'ils appelloient une perfidie & une lâcheté. (a)

(a) Il peut se faire que le gouvernement n'ait pas assez considéré les suites de l'emploi des fusils-à-vent, dont jusqu'ici aucune puissance n'avoit fait usage dans la guerre, & qui étoient même défendus aux particuliers. Quand cette arme sera devenue commune, quand les déserteurs en auront emporté un bon nombre, quand après la guerre les maraudeurs & les brigands en seront pourvus, la sûreté publique sera étrangement troublée. On ne fera plus sur dans les rues des

Une chose qui continue à causer de la surprise dans les pays héréditaires, c'est de voir dans ces circonstances le feld-maréchal Laudhon passer tranquillement ses jours dans la retraite qu'il a choisie loin du bruit des armes, ainsi que des chagrins qui en sont inséparables dans l'état actuel des choses; mais la nation n'en chérit pas moins les talens, les vertus, & le nom de cet illustre héros. Tout ce qu'on débite de son départ pour l'armée, est absolument controuvé.

L'archiduc François ayant eu la permission de l'empereur d'aller faire une tournée en Croatie, est parti du quartier-général à la fin du mois dernier; on croit qu'il viendra passer quelque tems dans cette capitale.

Suivant les rapports du prince de Lichtenstein, du 24 mai, les Turcs campés près de Dubitza, envoient journellement des patrouilles de plusieurs centaines d'hommes, soit à la droite de Dubitza, vers les montagnes de Koszara, soit à la gauche vers Bacrin, Slabinia & Novi, qu'ils font rentrer, le soir, au camp après la retraite battue. Ils continuent de même de faire des sorties contre la tête-de-pont, élevée par nos troupes, afin de l'attaquer; mais ils sont chaque fois repoussés.

Le *Bulletin* rapporte un grand nombre d'escarmouches qui ne sont pas fort importantes. On continue à se plaindre de cette feuille qui n'en devient pas meilleure. L'état de gêne où le rédacteur se trouve, peut servir à l'excuser. Il est certain que tous les

plus grandes villes; le citoyen tombera sur le seuil de sa porte, sans que l'assassin soit aperçu.

reproches qu'on lui fait, ne sont pas également fondés. (a)

HERMANSTADT (le 27 Mai). En ce moment, nous recevons l'avis, que près de Pripora, au-delà de la Tour-rouge, il y a eu entre nos postes avancés & les Turcs un nouveau combat, qui a duré pendant toute la nuit dernière : à la pointe du jour, on a détaché tous les dragons & hussards avec une compagnie d'Orosz, qui se trouvoient dans le camp près de Petesch, pour aller seconder les nôtres. On assure qu'il vient d'arriver à Petesch plusieurs milliers de Turcs, dont quelques-uns ont passé l'Alt, pour aller occuper Rimnitz. Il y a des gens qui prétendent que c'est l'avant-garde de la grande armée ; & que cette armée se porte vers la Transilvanie ; si cela est, il sera bien difficile que notre cordon lui en ferme l'entrée. Ce qui fait que nous sommes peu informés de ce qui se passe chez l'ennemi, c'est que nous manquons d'espions que nos généraux ne payent pas assez largement, tandis que les Turcs donnent depuis 6 jusqu'à 30 ducats pour un seul rapport, suivant son importance. (b)

(a) Par ex. on a trouvé fort mauvais qu'il n'eût donné à la brèche de Dubitza qu'une étendue de 3 à 4 pieds (dern. Journ. p. 293) : cependant les meilleures relations de Vienne sont en cela d'accord avec le *Bulletin* (ibid. p. 289).

(b) Le prince Eugene faisoit en espions une dépense énorme ; & c'est à cette précaution qu'il a dû les plus grands succès. La victoire de Zenta, la plus complète de toutes celles qu'il remporta, est due au rapport d'un espion qui annonça que l'armée Turque étoit occupée à passer la Theiss.

- CLEVES (le 14 Juin). Le roi, parti de Berlin pour faire un voyage dans ses états en Westphalie, & de là jusqu'au château de Loo en Gueldre, arriva le 9 de ce mois à Wezel, vers les 10 heures & demie du matin, accompagné de Mgr. le prince-royal. Après avoir fait le tour des remparts, visité la citadelle, l'arsenal & les nouveaux ouvrages qu'on ajoute aux fortifications, S. M. donna une audience solemnelle à son exc. Mgr. Pacca, nonce du St. siege, que S. M. accueillit de la manière la plus flatteuse & la plus distinguée. Le prélat présenta au monarque un bref du pape, qui fut porté en cérémonie sur un coussin de velours. Il dîna ensuite avec le roi, assis à la gauche de S. M., le prince royal étant à la droite (a). Le roi donna aussi audience aux députés des états-généraux, ainsi qu'aux députés des états des duchés de Cleves, de Gueldre & de la principauté de Meurs, de même qu'à toutes les personnes qualifiées qui se présentèrent.

Le 10, le roi alla dans la petite ville de Xanten (Santen ou Zanten) & entra dans l'église collégiale. Les chanoines, ainsi que les différens religieux, firent éclater leur attachement au monarque par toutes fortes d'ornemens & d'inscriptions. Sur un arc de

(a) ,, Non-seulement les catholiques, dit une
 ,, lettre de Cleves, mais sur-tout les protestans
 ,, ne cessent de s'entretenir de cette ambassade
 ,, ordonnée par le pape envers le roi. Tout le
 ,, monde en est ravi ; il n'y a que quelques es-
 ,, prits grossiers qui auroient été presque scan-
 ,, dalisés du bon accueil que le roi a fait à l'en-
 ,, voyé du pontife : *Voilà les papistes*, disoient-
 ,, ils, *qui ont déjà gagné ce roi comme son pré-*
 ,, *décesseur.* ,,

triomphe , érigé par le chapitre , on lisoit : *Frederico Wilhelmo , regi Borufforum inclytissimo , patri patriæ , cùm primùm provincias suas transrhenanas inviferet , ecclesia Xantensis lubens meritò que posuit & sacra vit.* — La Chartreuse portoit au-dessous d'une inscription en langue allemande , les chronographes suivans : ConfVgIMUs reX sUB bInas aLas DIGNitatIs aC benIGNItatIs tVæ. — VIVat reX BORVfforVM , CLIVIæ Defensor & protectOr. — VIGeat MagnVs reX BORVssIæ , CLarVs CarthVslæ Defensor. — fLoreatqVe fRIDerICVs WILheLMVs reX noster. — sIC VoVentes eXorant hVIVs DoMVs InCoLæ. — Les capucins ont mis entr'autres épigraphes du même genre : fRIDerICVs WILheLMVs reX fLoreat sanVs. — pLaVsVs eDat CLerVs & popVLVs XantensIs ob præsentIam regIs. — sVb aqVILa tVtè VIVes , orDo CapVCInorVM. — orDo Lætare , reX tVVs eCCe tIBI VenIt MansVetVs. — regnes sanVs & LongæVVs In DoMo tVa , VoVent CapVCInI.

Le même jour S. M. arriva en cette ville , après avoir rencontré au petit bois , situé à un quart de lieue d'ici , l'illustre famille Stathouderienne. S. M. fut complimentée & haranguée par le bourguemaître de la ville , à la tête de tout le magistrat qui s'y étoit rassemblée. En même tems 12 filles de bourgeois vêtues de robes blanches garnies de rubans verts , eurent l'honneur de présenter à S. M. une piece de vers imprimés sur du satin blanc , & elles parfemerent de fleurs son passage. De-là S. M. passa entre deux haies formées par toute la bourgeoisie sous les armes , au milieu des cris de joie & d'al-

légresse & au son des cloches de toutes les églises. A l'église collégiale le roi trouva dans son chemin tout le chapitre de ladite église, ainsi que les peres des deux couvens des Observantins & des Conventuels de cette ville, qui lui offrirent leurs hommages; il se rendit de-là à l'hôtel des princes, où les membres des deux colleges respectifs de régence & de la chambre des domaines s'étoient assemblés pour rendre leurs devoirs à S. M. Vers les 6 heures du soir, à l'issue du dîner chez le roi, toute la famille Stathoudérienne se mit en route pour retourner au château de Loo, où le roi la suivit le lendemain de grand matin.

BONN (le 19 Juin). L. A. R. les gouverneurs-généraux des pays-bas Autrichiens sont arrivés le 14 en cette ville. Nous y avons aussi vu arriver, depuis, S. A. S. l'électeur de Treves, avec S. A. R. madame la princesse Cunegonde; ainsi que S. A. E. de Mayence accompagnée de M. le baron de Dalberg son coadjuteur. Le bruit se répand que les trois électeurs ont tenu un congrès, dont selon quelques-uns le voyage du nonce vers le roi de Prusse a fait l'objet, mais il est prudent de ne rien hasarder là-dessus; d'autant plus qu'un envoyé de Saxe qui est arrivé en même tems, a fait soupçonner quelque plan relatif à l'élection d'un roi des Romains: idée qui n'est pas non plus sans difficulté.

Avant-hier S. A. S. E. en sa qualité de grand-maître de l'ordre Teutonique, reçut chevalier dudit ordre le comte de Waldstein, & lui donna l'accolade avec les cérémonies usitées.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 20 Juin). Le Chevalier Harris, ambassadeur-extraordinaire de S. M. Britannique, & le comte d'Alvensleben, envoyé-extraordinaire de S. M. Prussienne, qui étoient revenus ici avant-hier du château de Loo en Gueldre, eurent le 16 au matin, chacun séparément, un entretien avec le président des états-généraux, ainsi que le comte de Mérode, envoyé-extraordinaire de l'empereur. A midi les deux premiers de ces ministres eurent une seconde conférence avec les députés de L. H. Puissances; & à cette occasion M. d'Alvensleben, étant admis pour la première fois à ces conférences formelles, fut reçu à l'entrée des appartemens de L. H. P. par M. van Tuyll de Serooskerken, seigneur de Zuylen, & par M. de Scheltinga, députés à l'assemblée de la part des provinces d'Utrecht & de Frise, & reconduit ensuite de la même manière solennelle. — S. M. le roi de Prusse est arrivé le 11 au château de Loo & y a séjourné jusqu'au vendredi 13 de ce mois, qu'elle a repris la route de Berlin. Le prince-royal de Prusse, son fils, restera encore quelque tems dans la république; & l'on parle d'un voyage que S. A. R. fera avec les deux princes, fils de Mgr. le Stathouder, à Amsterdam. Pendant les trois jours, que le monarque Prussien a passés au Loo, il y a eu des conférences assidues, auxquelles le Comte d'Alvensleben & M. le conseiller-pensionnaire van de Spiegel ont assisté, ainsi que le chevalier Harris. Les états-généraux ont nommé quatre députés pour tra-

vailler avec cet ambassadeur au traité de commerce entre la Grande-Bretagne & la république : ce sont Mrs. Jean van de Poll & Jean Graafland, l'un bourguemaître, l'autre ancien échevin, & conseillers de la ville d'Amsterdam ; M. Nicolas Steengragt, avocat-fiscal de l'amirauté en Zélande ; & le baron Duco van Haaren, député de la Frise.

On vient de publier un extrait du registre des résolutions des états-généraux, en date du 20 Mai, qui absout complètement le prince Louis de Brunswick, de tous les reproches qui lui ont été faits durant les troubles de cette République.

Le chasseur de M. l'ambassadeur de France s'étant promené le 6 vers le soir, comme il avoit coutume de faire depuis deux jours, dans les rues écartées de cette résidence, narguant de tems-en-tems les gens du peuple, quelqu'un commença à l'insulter, en criant après lui : *Kees, Kees* (sobriquet que l'on donne aux soi-disant patriotes), deux enfans de 12 à 14 ans s'étant approchés un peu trop près de lui, il tira son sabre à deux tranchans de 4 pieds de longueur, & fendit à l'un la tête, coupa à-peu près le bras à l'autre ; il porta si sérieusement ses coups, que le premier est en danger de perdre la vie, & l'autre de perdre le bras que l'on devra amputer selon toute apparence. La populace s'attroupa alors en plus grand nombre & assaillit le chasseur à coups de pierres ; de sorte qu'il fut obligé de prendre bientôt la fuite & de se sauver dans l'hôtel de son maître, qui, le lendemain, porta ses plaintes à L. H. P. de ce que l'on avoit insulté & maltraité son chas-

feur, lequel en se défendant avoit eu le malheur de blesser deux enfans. Il lui a été répondu, qu'à l'égard de lui ambassadeur, on veilleroit à la sûreté de sa personne; mais que l'on croyoit qu'il se trompoit, concernant ce qui s'étoit passé avec son chasseur, puisque selon différens rapports, il avoit été l'agresseur, & avoit donné le premier occasion à cette fâcheuse affaire. Les états-généraux ont en même-tems informé la cour de France de cette affaire, qui, à ce qu'on espere, n'aura pas des suites plus graves.

LOUVAIN (*le 15 Juin*). Leurs altesses royales, à la demande des états de Brabant, viennent de rendre leurs bonnes grâces tant à l'ancien recteur Clavers qu'aux 27 membres de notre université, qui plus ou moins, s'étoient opposés aux ordres du gouvernement. On est persuadé que tous ces docteurs & professeurs récupéreront leurs anciens emplois.

On apprend de Luxembourg que le régiment de Bender, en garnison en cette ville, est retourné en Allemagne. Il a été remplacé par un bataillon de Murray & deux bataillons de Wirtemberg, qui, dit-on, prendront incessamment la même route.

F R A N C E.

PARIS (*le 19 Juin*). Les dernières lettres, venues de la Bretagne, sont des plus affligeantes: il se peut que la crainte, la douleur, ou l'esprit de parti, exagèrent les détails; mais il ne paroît que trop certain, que, malgré la prudence & la modération connues de M. le comte de Thiard,

il n'a pu parvenir à calmer les esprits & à empêcher les effets de la fermentation la plus funeste : elle a éclaté sur-tout par des combats particuliers entre les militaires & les autres citoyens. Deux ou trois officiers, dit-on, ont même payé de leur vie leur soumission aux ordres, qui leur avoient été donnés. L'on assure aussi, que M. le comte de Thiard, ayant invité près de lui les principaux de la noblesse, a épuisé toutes les voies de conciliation, pour les engager à se défaire de leur opposition ; que quelques-uns ont rappelé dans la province les fils ou les parens, qu'ils avoient au service de sa majesté. C'est une suite de la déclaration, qu'ils remirent à M. de Thiard, peu après l'enregistrement des nouveaux édits, fait par autorité : elle contenoit ce peu de mots.

Nous sous signés, membres de la noblesse de Bretagne ; déclarons infames, ceux qui pourroient accepter quelques places, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans l'administration des états, qui ne seroient pas avouées par les loix constitutionnelles de la province : Et avons tous unanimement signé.

Lorsque les membres de la noblesse remirent cette déclaration au comte de Thiard, ils lui adressèrent le discours suivant.

Nous vous remettons, monsieur, la protestation, que le procureur-général-Syndic des états de Bretagne a déposée au parlement : elle exprime le vœu de la noblesse. Nous ne doutons pas, monsieur, que, si S. M. en étoit instruite ; elle ne retirât les ordres rigoureux, que les ennemis de sa

gloire & de la nation ont osé lui surprendre, & qu'un vrai serviteur du roi ne sauroit exécuter.

Ce vœu de la noblesse de Bretagne est exprimé avec non moins d'énergie, mais encore plus de détail, dans la lettre, que les députés des états de la province ont adressée au roi en ces termes.

SIRE,

Votre majesté n'apprendra pas sans étonnement les actes de violence, qu'on s'est permis d'exercer en son nom, contre les magistrats de votre province de Bretagne. Témoins d'un événement aussi désastreux nous voudrions pouvoir le dissimuler; mais notre devoir est d'en tracer l'effrayant tableau à votre majesté. Le temple de la justice a été investi; son sanctuaire même n'a pas été respecté. Les défenseurs de l'état ont été l'instrument de l'oppression. Des soldats, précédés des agens de votre autorité, sont venus à main armée violer l'asyle des loix; & c'est dans le dépôt sacré, destiné à leur conservation, que la force a confié des actes du pouvoir arbitraire.

Sire, le désespoir est général; il se manifeste par une fermentation, dont les progrès sont incalculables, mais que votre parlement auroit calmée sans les ordres, qui lui ôtent jusqu'au pouvoir de s'assembler. Peignez-vous, Sire, l'alarme universelle; chaque citoyen tremblant pour la liberté publique, pour la sûreté des magistrats, & pour saïen ne propre. Par quelle fatalité tous les principes de l'ordre public sont-ils au même instant, & dans toute l'étendue de la monarchie, méconnus & renversés sous le règne d'un prince, dont l'avènement au trône a été marqué par le rétablissement de la magistrature & des loix? Votre Maj. avoit solennellement promis d'assembler les états-généraux de son royaume. Comment, avant de les avoir consultés, comment, sans avoir entendu la nation sur les moyens qu'elle pourroit employer pour se retirer de l'a-

bime dans lequel elle a été précipitée, a-t-on formé le projet de substituer la force à la justice ?

Quelle preuve plus frappante, Sire, de l'abus qu'on a osé faire de votre confiance & de votre autorité ! La nation, privée de ses constitutions les plus essentielles, est forcée de vous représenter, que les coups qu'on lui porte en votre nom, frappent autant sur le monarque que sur les sujets.

Aux grands principes du droit public & naturel, qui fondent en ce moment les réclamations de toute la France, s'unissent en Bretagne le droit positif, la religion du serment, & la foi due aux engagemens les plus sacrés.

Nous mettons, Sire, sous vos yeux le contrat solennel, passé entre vos commissaires & les états dans leur dernière assemblée : Vous y avez reconnu, que nul changement ne doit être fait en Bretagne ; dans l'administration de la justice, sans leur consentement, & que tous les édits & déclarations doivent être vérifiés au parlement de cette province. Cependant, Sire, les édits qui viennent d'être enregistrés d'autorité, n'ont été ni délibérés ni consentis par les états de votre province de Bretagne : On ôte au parlement national le droit de vérifier & d'enregistrer tous les actes de votre puissance législative : On y substitue un tribunal étranger & illégal, qui par sa composition sera dans l'impossibilité absolue d'éclairer V. M. sur les coutumes & les droits de la Bretagne, sur les ressources & les besoins de ses habitans.

Ce que vos commissaires, assistés de vos troupes, ont exécuté, est contraire aux engagemens sacrés que V. M. a pris avec les états. Le rétablissement de l'ordre ne peut avoir lieu, la confiance publique ne peut renaitre, qu'en rendant les magistrats aux loix, & les loix à une nation, qui a donné dans tous les tems à V. M. les preuves les plus signalées de son zèle, de sa fidélité & de son amour.

Nous sommes avec un profond respect, &c.

La noblesse a adressé au roi un long mémoire exprimant les mêmes sentimens ; mais

la réponse de S. M. n'a pas été favorable. Douze cents gentilshommes Bretons, suivis de leurs vassaux, sont rassemblés aux environs de St.-Brieux ; & la défense qu'ils se préparent de faire contre les voies de force que le roi a promis d'employer pour les réduire, annonce une lutte opiniâtre, qui fait craindre les suites les plus dangereuses. On lit dans un extrait des registres de la commission intermédiaire de Bretagne, daté le 5 Juin : „ qu'il a été unanimement „ arrêté par les membres de proposer à „ Mrs. les évêques de la province d'or- „ donner des prières publiques dans leurs „ diocèses, à l'effet d'implorer la miséricorde „ de Dieu, qui tient dans sa main le sort „ des empires, &c. „

La résistance que le Dauphiné apporte aux nouveaux édits, est encore plus violente que l'opposition de la Bretagne. Un courier, dépêché de Grenoble par M. le duc de Clermont-Tonnerre, arriva ici hier. Il fut aisé de s'appercevoir qu'il avoit apporté quelque nouvelle fâcheuse ; & ce qui le confirma encore plus, ce fut l'arrivée d'un second courier qui parut 4 à 5 heures après. Tout le monde étoit dans l'attente des avis qu'ils avoient donnés, & qui occupoient les ministres, lorsqu'on fut qu'une révolte avoit éclaté à Grenoble. Voici comment les gens, qui ont été à portée d'en favoir les principaux détails, racontent ce triste événement. „ Le commandant en chef ayant reçu des ordres pour exiler le parlement, il ne put les faire exécuter, sans que le peuple n'en soupçonnât l'objet. Il se porta en foule devant les hôtels des magistrats,

bien décidé à ne pas les laisser fortir de la ville. Les troupes cherchèrent à dissiper ces divers pelotons : alors les plus audacieux monterent dans tous les clochers de la ville & sonnerent le tocsin. Les paysans des environs, les montagnards sur-tout, descendirent à ce signal au nombre de 3 ou 4 mille, & pénétrèrent dans la ville, en enfonçant les portes qui venoient d'être fermées. La troupe des insurgens se présenta devant l'arsenal pour s'armer ; heureusement elle fut repoussée. Une partie des mutins alla insulter l'hôtel du gouvernement, où tout fut faccagé. La vie de M. le duc de Clermont-Tonnerre a été plusieurs fois en danger, la hache ayant été levée sur sa tête, & le peuple criant : *Abattez-la ! abattez-la !* La foule se rendit ensuite au palais de la justice, & les portes en eussent été enfoncées, si le commandant ne se fût pressé de se défaire des clefs qu'il gardoit depuis le jour de l'enregistrement. Le peuple voulut voir ses magistrats liéger, & aucun d'eux ne put se refuser à cette invitation, ou pour mieux dire à cet ordre. Les plus animés avoient pris chez eux ou chez d'autres particuliers tous les fusils, sabres & épées qui s'y étoient trouvés, & ils n'avoient pas craint de tirer les premiers sur les troupes du roi. Celles-ci, qu'une plus longue modération auroit exposées à être taillées en pièces, repoussèrent la force par la force, & il y eut malheureusement du sang répandu. M. de Boissieu, lieutenant-colonel du régiment d'Austrasie, a été blessé dangereusement dans cette rixe. Pour épargner une plus grande effusion de sang, le commandant jugea à

propos de suspendre les ordres du roi, & de ne pas insister sur le départ du parlement, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la cour. „ — Un courier qui vient d'arriver, augmente nos alarmes. On craint que tous les montagnards du Dauphiné ne descendent vers Grenoble. La province entiere prend la cause de sa capitale & celle des magistrats disgraciés.

La députation de la noblesse de Provence, ayant M. l'archevêque d'Aix à sa tête, a été présentée à S. M. qui lui a promis de maintenir les privileges de leur province. Mais l'on doute que cette promesse générale puisse tranquilliser les esprits. — On dit que M. l'abbé Sabathier qui devoit rester à Arles en Provence, a été transféré au château d'If. M. d'Epremeuil est reserré étroitement aux illes Ste.-Marguerite dans une chambre de 15 pieds en quarré, & il n'a pas la liberté de se promener sur la terrasse du fort, ainsi qu'il l'auroit souhaité.

L'académie royale des sciences a reçu, par la voie de Constantinople, des observations faites à Ispahan, qui donnent la longitude de cette ville $69\frac{1}{3}$ de la même maniere que les cartes des sieurs de Lisle & Buache; & , comme l'observation faite à Casbine, le 30 Juin, s'y accorde également, l'académie croit que cette partie de l'Asie, jusqu'à la mer Caspienne, est bien déterminée. (a)

(a) M. de la Lande sur-tout s'est déclaré en faveur de cette détermination, contre celle de M. Bonne qui avoit augmenté de 6 degrés la longitude de cette mer; cependant M. Bonne

M. de Jarente , évêque d'Orléans , commandeur de l'ordre du St.-Esprit , &c. , est mort , le 28 du mois dernier , à son palais épiscopal , à Meun , âgé d'environ 82 ans. M. de Jarente , son neveu , lui succède dans cet évêché , dont il étoit coadjuteur depuis plusieurs années.

Si on veut savoir à quoi s'occupe durant les secousses qu'éprouve la France & toute l'Europe , l'oïsis & ennuyé Parisien , on pourra s'en faire quelque idée dans l'article suivant. „ *Le théâtre François vient de perdre un de ses soutiens , le Sr. la Rive , acteur qui bien que médiocre , étoit encore celui qui méritoit dans ses rôles le plus d'applaudissement. Un motif de jalousie contre une nouvelle actrice , mademoiselle des Garfins , l'a porté à donner sa démission. Le Sr. Mollé , dont elle est l'élève , instruit de cette jalousie , eut soin de faire prévenir le public par des émissaires , en sorte que quand le Sr. la Rive parut sur la scène pour jouer dans Zaïre le rôle d'Orosmane , il fut hué par le parterre ; peu accoutumé aux sifflets , il perdit la tête & joua tout de travers. Les applaudissemens qu'on prodiguoit à la jeune actrice , augmentèrent le désordre de son esprit & de sa mémoire. Il s'emporta en reproches contre elle dans les entre-actes , fit des extravagances , & l'on crut appercevoir qu'au moment où Orosmane poignarda Zaïre , soit qu'il ne fut plus maître de ses mouvemens , soit que son indignation ne lui*

ne manque point de défenseurs. Il a paru encore tout récemment deux lettres en sa faveur dans le *Journal général de France*.

permet plus de bornes, il frappa rudement mademoiselle des Garfins. Le public redoubla ses huées, en apprenant qu'elle se trouvoit mal dans la coulisse. Le pauvre la Rive ne pouvant supporter cette humiliation, offrit le lendemain au comité sa démission & elle a été acceptée. „

Tandis que les philosophes du jour (presque tous célibataires) font semblant de se passionner pour l'état de mariage (a), pour décrier le célibat des prêtres, on voit circuler la traduction d'un pamphlet Anglois qui peut un peu réprimer cet enthousiasme momentané : ce pamphlet intitulé *Le mari & la femme*, est de la teneur suivante :

„ Si vous voyez un homme & une femme
 „ saisir mutuellement en compagnie toutes
 „ les occasions de se trouver des défauts,
 „ & se reprendre sans cesse l'un & l'autre,
 „ vous pouvez être sûr que c'est *le mari*
 „ & *la femme* „

„ Si vous voyez un homme & une femme
 „ dans la même voiture, observer un profond
 „ silence en regardant l'un de la portiere
 „ à droite, l'autre de la portiere opposée,
 „ vous pouvez dire sans leur faire tort,
 „ que c'est *le mari & la femme* „

„ Si vous voyez une femme laissant tom-
 „ ber par hasard son éventail, son gant ou
 „ son mouchoir, & un homme à côté d'elle
 „ qui ne se baïsse point aussi-tôt pour le ra-

(a) Encore en dernier lieu un M. Landreau, 1 Avril 1788, p. 472. — Diverses considérations relatives à la persévérance des religieux & des gens mariés, 1 Nov. 1782, p. 366. — 15 Juil. 1787, p. 448.

„ masser, mais qui le lui laisse ramasser à
 „ elle-même, vous pouvez soutenir hardi-
 „ ment que c'est *le mari & la femme* „.

„ Si vous voyez un homme & une femme
 „ se promener sur une même ligne à fix
 „ pieds de distance l'un de l'autre, & que
 „ l'homme, lorsqu'il se présentera un mau-
 „ vais pas, ne donne point la main à la
 „ dame, & la laisse aller *sans cérémonie*,
 „ vous pouvez affirmer que c'est *le mari*
 „ & *la femme* „.

„ Si vous voyez une femme dont les
 „ qualités & les attraits soient générale-
 „ ment vantés, excepté par un seul homme
 „ qui peu touché de ces éloges n'en parle
 „ que sèchement, décidez là-dessus que c'est
 „ *le mari & la femme* „.

„ Si vous voyez un homme & une femme
 „ se contrecarrer sans cesse, & cependant se
 „ dire toujours : *mon cher ami, ma bonne*
 „ *amie, mon amour*, foyez certain que
 „ c'est *le mari & la femme* „.

Une feuille hebdomadaire allemande, qui se fait à Goettingue, vient de publier les piéces suivantes, qui dévoilent un secret inconnu jusqu'à nos jours, & qui ne peuvent qu'intéresser infiniment dans les circonstances actuelles du rappel des non-catholiques en France, en fournissant une ample matière aux conjectures.

Lettre de M. l'évêque de Laufanne à ***.

„ *Ayant reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré, & dans l'empressement de pouvoir vous donner une réponse satisfaisante, j'écrivis à un ami qui est à Laufanne, qui me mit dans sa réponse le billet*

1. Juillet 1788.

399

écrit d'une autre main que de la sienne, que je joins ici, & dont je garde une copie en cas qu'il vienne à se perdre. On ignore à Lausanne qui me l'a demandé & à qui je l'envoie : mais vous pouvez hardiment dire, Monsieur, que vous le tenez de moi, qui l'ai reçu aujourd'hui. Il vous sera aisé de remarquer par les précautions que l'on prend, & la crainte que l'on a d'être compromis, le mystère que l'on fait à Lausanne de ce séminaire de ministres soudoyés par le roi d'Angleterre & par les Hollandois. C'est un secret dont je n'avois jamais oui parler, & que je ne puis comprendre comment il est venu à votre connoissance. Ce n'est apparemment que le bon Dieu, Monsieur, qui l'a fait parvenir jusqu'à vous pour le bien de la religion. „

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé DE LENZBOURG,
évêque de Lausanne.

Fribourg, ce 14 Avril 1781.

Billet envoyé à M. l'évêque de Lausanne.

„ On a eu raison de vous assurer que la couronne d'Angleterre, par une fondation ancienne, & les états-généraux de Hollande, par une contribution annuelle, entretiennent à Lausanne de jeunes étrangers, tant François que des vallées du Piémont, qui se vouent à l'étude de la théologie, & sont destinés à être pasteurs dans l'étranger. Mais c'est un secret presque impénétrable : à peine connoit-on les personnes qui composent le comité ; & ni le magistrat, ni le souverain même, n'ont aucune inspection sur elles ; & ils ignorent ou sont censés ignorer l'existence de cet établissement. „

Autre lettre de M. l'évêque de Lausanne à ***

„ J'ai l'honneur de vous envoyer de nouveaux renseignemens touchant le séminaire des ministres pour les pays étrangers, de Lausanne, plus clairs & détaillés que les premiers que vous avez reçus; je les ai depuis ce matin, & d'un... qui me prie de garder le secret aussi sur son nom. Par conséquent vous voyez, Monsieur, de plus en plus, que ce que l'on vous a dit sur cet objet, n'est que trop vrai. „

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé DE LENZBOUG,
évêque de Lausanne.

Fribourg ce 18 Avril 1787.

Extrait d'une lettre adressée à M. l'évêque de Lausanne par M***. datée du 16 Avril 1787.

„ Voici quelques éclaircissens sur ce que vous me demandez touchant Lausanne. Il existe un séminaire distinct en tout point de l'académie qui est pour les Suisses: Là se trouvent 20 ou 24 François protestans qui doivent avoir des églises dans leurs pays. Ils y restent trois ans, font des cours de morale, philosophie, théologie, écriture-sainte, sous des professeurs distincts de ceux de l'académie, sans en porter le titre. Les uns sont consacrés par ces maîtres en chambre privée; les autres après avoir été examinés, & avoir obtenu un acte de capacité, sur tout les Languedociens, retournent chez eux, & sont consacrés, & prennent les ordres des mains mêmes du synode de la province. „

„ Un comité de 7 à 8 personnes laïques

Et ecclésiastiques, souvent les plus comme il faut, de la ville de Lausanne, soignent les personnes, études, mœurs, intérêts de ces jeunes gens, les placent eux-mêmes en diverses pensions, & leur donnent environ 40 ou 36 liv. de France par mois. Ils ne disent point d'où ils tirent tous ces fonds, & gardent un profond secret. M. de B... qui en étoit jadis chef, dit un jour à un de ces jeunes François qui lui demandoit d'où provenoit cet argent : Que vous importe, pourvu que vous l'avez régulièrement ? „

„ Voilà, Monsieur, quelques renseignements sur cet établissement, auquel la France réformée doit peut-être plus de 200 pasteurs & qui est à Lausanne sans nulle approbation ni protection du canton, qui ne s'en mêle point, n'en demande aucun compte, & est censé en ignorer l'existence. „

Fin des Représentations du parlement de Paris, du 13 Avril.

Puisqu'il existe des devoirs réciproques entre les rois & les sujets, que deviendrait cette vérité dans la pratique, si les rois, d'un seul mot, avoient le droit de resserrer les uns, & d'étendre les autres, au gré des circonstances ?

Votre garde-des-sceaux n'a cité qu'à demi l'arrêté du 20 Mars 1766, dénaturant ou supprimant les phrases décisives. Qu'il nous soit permis, Sire, d'en porter nos plaintes aux pieds du trône. Nous devons également nous plaindre des reproches rassemblés à la séance, dans le discours du même magistrat. Il a trouvé *le caractère de requisition* dans la demande des états-généraux, tandis qu'elle est conçue dans les termes les plus respectueux ; il nous a reproché *le doute sur nos pouvoirs* en matière d'impôts, tandis que Louis XIV lui-même doutoit des siens, & que l'exercice de ces pouvoirs est un

fait récent, qui n'est consacré par aucune loi donnée sur le consentement libre de la nation ; il a traité nos principes sur le droit des états-généraux , de *doctrine nouvelle, irréfléchie*, tandis qu'une foule de loix & des faits sans nombre attestent hautement, d'un siècle à l'autre, ce droit imprescriptible ; il a qualifié de *concert dangereux* la concorde indélibérée de toutes les cours, qui, pénétrées des mêmes sentimens, ou frappées des mêmes coups, ont dû montrer une égale prévoyance ou le même courage : enfin, il a présenté, comme un effet possible de nos réclamations respectueuses, une fermentation, que les loix seules pourroient calmer, s'il arriroit que l'exercice du pouvoir arbitraire la produisît.

Prévenue par ces inculpations, il n'est pas étonnant que V. M. ait refusé à nos prieres le retour du parlement de Bordeaux au lieu de ses séances. Mais à présent nous osons espérer, que Votre Majesté, convaincue de nos vrais sentimens, exaucera nos vœux, & rendra cette compagnie aux peuples désolés de son ressort. La retenir à Libourne, c'est en priver toutes les provinces confiées à ses soins, & c'est enfreindre, à l'égard de la ville de Bordeaux, un article précis de ses capitulations. En opposant avec éloges notre enregistrement des assemblées-provinciales à l'arrêt du parlement de Bordeaux, contre la formation des mêmes assemblées dans son ressort avant l'envoi des réglemens, votre garde-des-sceaux se seroit-il flatté, qu'un sentiment personnel nous fermeroit les yeux sur l'illegalité de cette formation, sur la clarté, sur la sagesse des remontrances envoyées par cette cour aux pieds du trône, & nous rendroit insensibles à la patience héroïque, avec laquelle les magistrats, confinés à Libourne, supportent leur disgrâce, s'en remettent aux loix, & s'enveloppent de leur vertu ?

Après avoir montré à V. M. les dangers qu'entraîneroit pour le roi & la nation l'enlèvement de nos minutes ; après avoir prouvé le droit de suffrage du parlement avec le roi, repoussé les inculpations de votre garde-des-sceaux, rappelé à votre justice l'état du parlement de Bordeaux ;

il nous fera facile de justifier en peu de mots l'usage des arrêtés sur les registres. Nous étendre sur cet article, ce seroit abuser des momens de Votre Majesté. Qu'elle nous permette, au moins, de lui représenter, que cet usage immémorial est souvent le seul moyen de conserver, pour l'intérêt du roi lui-même, les vrais principes, & de concilier le zele & le respect.

Il nous reste à supplier V. M. de porter un regard attentif sur l'état de son royaume. Nous ignorons, si les ennemis de la magistrature & du repos public auront pour quelque tems la triste gloire de triompher des loix; mais nous osons répondre à V. M. du courage & de la fidélité de leurs ministres.

Ce sont-là, Sire, les très-humbles & très-respectueuses remontrances, qu'ont cru devoir présenter à Votre Majesté vos très-humbles, très-obéissans, très-fidèles & très-affectionnés serviteurs & sujets,

Les gens tenant votre cour de parlement.

A PARIS, le 13 Avril 1788.

NOUVELLES DIVERSES.

Des lettres de Londres donnent pour certain, que la flotte Russe qui s'armoit à Cronstadt, s'est trouvée tout à coup dans l'impossibilité de mettre à la voile, par la démission qu'ont donné de leurs emplois, tous les officiers Anglois qui servoient dans la marine de cet Empire. — La nouvelle est venue au quartier-général de Semlin, qu'Abdi-bacha, gouverneur de Belgrade, quoique fort respectable par ses qualités personnelles, a été déposé par le grand-seigneur pour n'avoir pas détruit la digue des Autrichiens & parce que son fils avoit laissé prendre le fort de Sabacs. C'est le bacha de Romélie qui a le commandement de Belgrade; il se dispose, à ce qu'on assure,

à faire une violente sortie. — " Notre
 " république , écrit - on de Venise , se
 " trouve dans le plus grand embarras. Elle
 " doit donner une réponse cathégorique
 " sur quelques points qui lui ont été pro-
 " posés de la part de Sa Majesté l'empe-
 " reur. On prétend qu'entr'autres les deux
 " suivans sont les principaux , savoir 1^o. que
 " la république accorde à un corps de 20,000
 " Autrichiens le passage par la Dalmatie-
 " Vénitienne ; 2^o. qu'elle prenne sous sa
 " sauve-garde les bâtimens chargés de pro-
 " visions , qui , pour le service de S. M. I. R.
 " traverseront les parages de la république,
 " afin de se rendre à Montenegro ou ail-
 " leurs. S'il en faut croire une lettre de
 " Cebenigo , plusieurs milliers de soldats
 " Autrichiens passent déjà par la Dalmatie-
 " Vénitienne ". — L'on écrit de Berlin,
 que S. M. Prussienne est arrivée le 16 en
 parfaite santé à Charlottenbourg , de retour
 du voyage qu'elle a fait dans ses états de
 Westphalie & en Gueldre. — Les princes
 assemblés à Bonn avoient tous quitté cette
 ville dès le 23. On continue à raisonner di-
 versément sur l'objet de cette assemblée. Le
 bruit relatif à l'élection d'un roi des Romains
 se soutient. On parle aussi d'un coadjuteur à
 donner à l'électeur de Treves , qui seroit,
 dit-on , un prince de Saxe , son neveu. —
 Une lettre de Rennes , reçue à Paris , le 13,
 finit par ces lignes : " Nous avons ici 5
 " régimens. Le parlement est exilé ; on éta-
 " blit un camp de 10 mille hommes dans le
 " champ Montmorin ; je pars pour St. Brieux
 " où les forces de la nation se rassemblent ".
 La même lettre porte que les Bas-Ner-

mands doivent se joindre aux Bretons. On envoie des troupes dans le Dauphiné. — Les prélats patriotes, contrecarrés dans la rédaction des remontrances du clergé, avoient espéré néanmoins, qu'elles pourroient produire un heureux effet, étant présentées en corps au roi, afin de pouvoir discuter en présence de S. M. les points susceptibles d'objections. Mais il a été décidé que MM. les archevêques de Rheims & de Narbonne seuls présenteroient ces remontrances; & l'on s'attend que la réponse ne sera pas à beaucoup près aussi favorable qu'elle l'eût été, si ce corps respectable eût pu parvenir à porter lui-même aux pieds du trône ses propres vœux & ceux de sa nation. — Les lettres de Dijon nous apprennent que, le 11, il y a eu une émeute très-violente. M. Amelot, intendant, ayant voulu faire regiffrer l'édit de suppression du bureau des finances, a été insulté grièvement; son secrétaire a été maltraité par la populace, conduite par un perruquier couvert du chapeau de M. l'intendant, & qui a harangué & conduit les mutins jusqu'au moment où on est parvenu à l'arrêter. Le 12, une nouvelle rumeur s'est élevée par la brutalité du commandant de la maréchaussée, qui cria à sa troupe de faire feu, & de mettre tout à sang: M. de Gouvernai ordonna qu'il fût emprisonné pour cette imprudence; on le conduisoit en prison, lorsque le peuple l'arrêtant dans la rue, l'a traîné & foulé aux pieds, & vouloit le précipiter du haut du rempart. On eut beaucoup de peine à le sauver. Le 13, on a mis des gardes de tous les côtés, pour empêcher les attroupemens; le 14, le régi-

ment d'artillerie d'Auxonne est arrivé ; les soldats ont été logés dans la maison des Jacobins , & les officiers sont chez le gouverneur & à l'hôtel de l'intendance. Le 11 , le parlement avoit fait une nouvelle protestation , pour déclarer que les magistrats n'acceptoient leur exil que pour calmer l'effervescence qui venoit de se manifester — Les ambassadeurs de Typoo Saïb , sont entrés le 11 à Toulon , & ont été reçus avec beaucoup de solemnité. Il y a des politiques qui prétendent que cette arrivée , qui va réveiller l'attention des Anglois , ne pouvoit pas tomber plus mal — *Extrait d'une lettre de Hambourg du 17 Juin.* » Le nord de l'Europe , qui depuis près d'un demi-siècle n'étoit entré que secondairement dans les grandes affaires de cette partie du monde , mais qui en revanche de ce manque d'importance avoit joui de l'avantage plus solide d'une tranquillité durable , paroît dans peu devoir présenter des scènes plus actives. Les dispositions de la Suede sont trop guerrières , pour qu'elles puissent être regardées par la Russie sous un autre point de vue , que comme des projets hostiles d'une évidence irréfutable. D'une autre part , les lettres de Dantzic nous donnent de l'inquiétude : nous apprenons que malgré les déclarations de la cour de Berlin (que relativement à la Pologne & à ses dépendances , elle vouloit s'en tenir religieusement aux stipulations des traités) la plus grande partie des habitans persiste à vouloir assimiler le sort de la ville à celui du reste de la Prusse , & par conséquent à vouloir changer de maître : mais la Russie , de son côté , s'est positivement expliquée ,

„ que les Dantzickois se flattent envain de
 „ pouvoir être reçus sous une autre domi-
 „ nation que sous la protection de la Po-
 „ logne ; que les traités non-seulement,
 „ mais aussi les déclarations de feue S. M.
 „ Prussienne, sont formels à cet égard ; que
 „ ces engagemens ont été garantis par la
 „ cour de Pétersbourg ; & qu'ainsi il n'est
 „ pas apparent qu'on puisse les rendre il-
 „ lusoires, &c. ”



L'écriture est le mot de la dernière énigme.

Mon corps quoique petit a ses nerfs & ses
 veines,
 sa couleur est de feu, sa structure est sans os,
 En son plus noble ouvrage il est le plus dispos,
 Et pour y travailler n'a point d'heures certaines.

Il fait l'art d'exciter les passions humaines,
 Il peut les découvrir, & cacher à propos,
 Des plus fermes esprits il trouble le repos,
 Et des plus malheureux il adoucit les peines.

Des soldats comme un roi le gardent dans un fort.
 Arbitre de la vie, arbitre de la mort,
 Il tient en sa puissance & la paix & la guerre.

S'il sort de son palais, il n'a plus de pouvoir,
 Il perd toute sa grace, il est hideux à voir.
 Il n'est rien de meilleur, ni de pire en la terre.



Dans le dernier Journal, p. 248, l. 23, tout est mal, ces mots doivent être mis en caractères italiques. ... p. 288, l. 13, de la note, décernez, lisez décernera. ... p. 298, on a négligé de séparer les strophes de cette belle Ode, ce qui met de la confusion dans les idées. Il faut mettre un espace après chaque grand vers qui suit le petit. ... p. 320, l. pénulti. ne sont pas moins, lisez n'en sont pas moins.

Dans le Journal du 1 Juin, p. 189, l. II, peu de chose, lisez pour peu de chose. ... p. 237, l. 5, avant la fin, le 17, lisez le 16.

T A B L E.

ESPAGNE.	(Madrid.	280
TURQUIE.	{ Constantinople.	361
	{ Tanger.	363
RUSSIE.	(Pétersbourg.	364
POLOGNE.	(Varsovie.	366
SUEDE.	(Stockholm.	367
DANEMARCK.	(Coppenhagus.	368
	Rome.	ibid.
ITALIE.	{ Bologne.	371
	{ Naples.	372
	(Londres.	376
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	379
	{ Hermanstadt.	383
	{ Cleves.	384
	{ Bonn.	386
PAYS-BAS.	{ La Haye.	387
	{ Louvain.	389
FRANCE.	(Paris.	ibid.

